

La fiche génétique au service de la police



MARTINE TURENNE

Tout comme les empreintes digitales il y a quelques décennies, la fiche génétique est en voie de révolutionner le monde juridico-criminel.

Avec un bout d'ongle ou à partir d'un mégot de cigarette, on pourra déterminer la fiche génétique d'un individu, la comparer avec celle d'un suspect. À partir de presque rien, on pourra monter une preuve solide, précise, irrefutable.

Pour l'instant, la «méthode» génétique reste plus limitée. Les gens du Laboratoire scientifique de police, situé dans l'immeuble Parthenais, à Montréal, travaillent à l'amélioration de la technique. D'ici un an, à l'ouverture officielle du labo génétique pour fins judiciaires, les techniques se seront grandement améliorées et surtout, uniformisées.

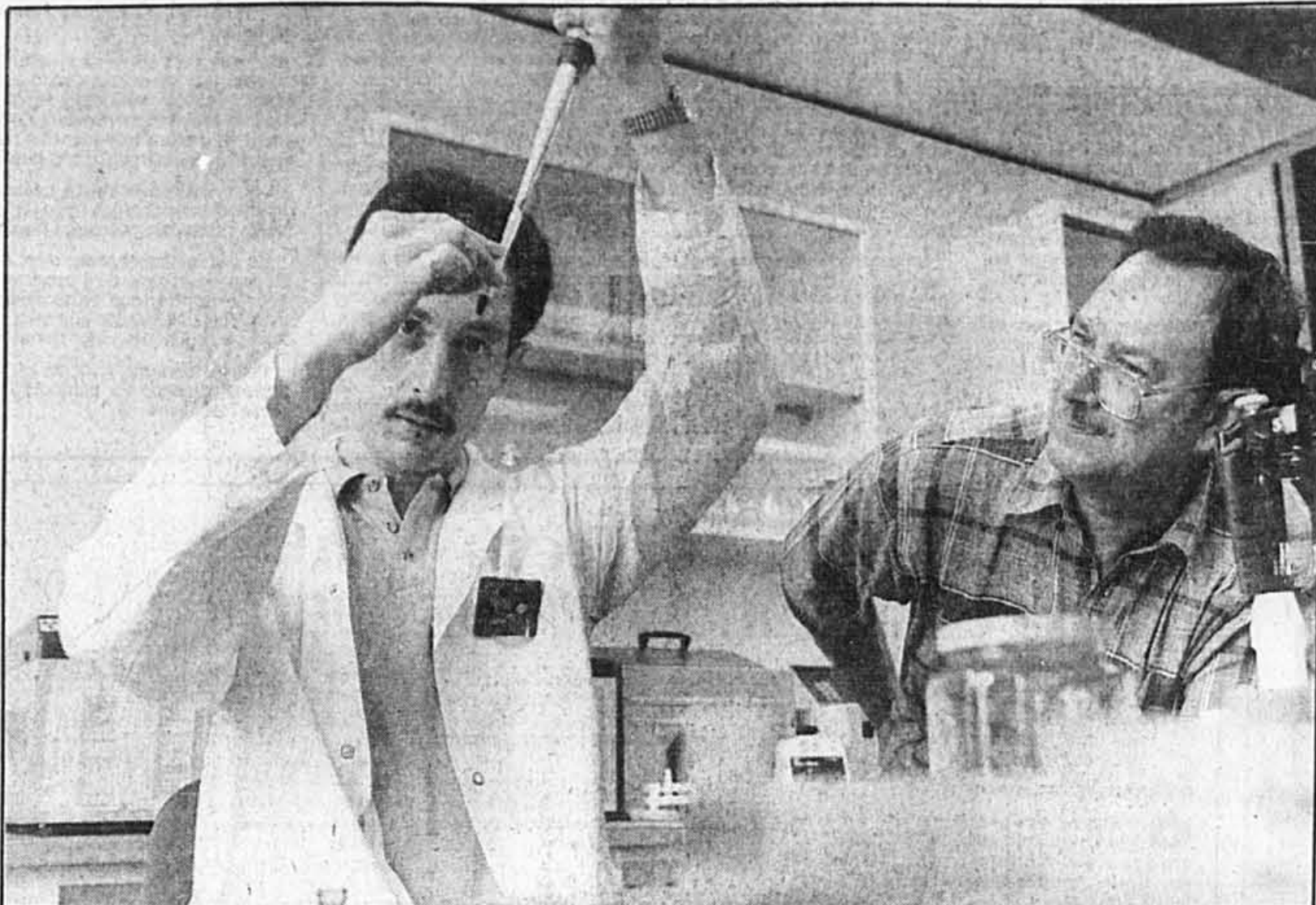
La fiche génétique, à l'instar des empreintes digitales, est unique à chaque individu. Les chances de retrouver les mêmes éléments génétiques d'une personne à l'autre (exception faite des jumeaux parfaits), sont d'une sur 500 millions ou même sur un milliard. Bref, c'est très mince.

L'ADN, l'acide désoxyribonucléique, est contenu dans chacune des cellules du corps humain. Concrètement, sur les lieux d'un crime, les enquêteurs peuvent recueillir sang, sperme, cheveux ou ongles et déterminer ainsi une fiche génétique complète. «Avant, on ne pouvait corroborer le sang d'un suspect et celui retrouvé auprès d'une victime qu'avec les groupes sanguins et les méthodes traditionnelles. Avec la fiche génétique, les probabilités de corroboration sont beaucoup plus fortes», précise M. Léo Lavergne, spécialiste en biologie moléculaire au Laboratoire de police scientifique de Montréal.

Et les possibilités pour fins d'enquête deviennent illimitées. Une goutte de sang séchée sur un morceau de tissu, par exemple, peut être récupérée six mois plus tard pour établir une fiche génétique. Et même si le sang a été mélangé à de l'essence, ou à des produits aussi corrosifs que du détergent, l'ADN se préserve.

Une fois l'échantillon de sang prélevé, le processus qui mène à la réalisation de la fiche génétique s'échelonne sur 10 à 12 jours. Il y a d'abord l'étape de la purification et de l'extraction de l'ADN avec des produits chimiques, puis la séparation des fragments. Les plus gros fragments d'ADN se massent alors en haut de la carte génétique, tandis que les fragments plus petits migrent plus loin.

Puis, transféré sur les membranes: on peut alors visualiser les fragments d'ADN en les couplant avec une sonde génétique mar-



MM. Léo Lavergne et Raymond Matte sont respectivement spécialiste en génétique moléculaire et responsable de la section biologie du Laboratoire de police scientifique, à Montréal. C'est là que se concoctent les preuves judiciaires de demain: les fiches génétiques.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

quée avec un P32 (produit radioactif). Dernière étape, la «révélation» de la fiche: les membranes sont placées sur des plaques radio-graphiques et après cinq à 10 jours, on développe et obtient la fiche génétique «imprimée».

Soixante p. cent du code génétique des individus est «conservé», c'est-à-dire qu'il est le même pour tout le monde. C'est l'autre 40 p. cent qui intéresse les gens du laboratoire, les éléments du code génétique qui sont différents, uniques à chaque personne.

La loi à l'heure génétique

Juridiquement, la fiche génétique pourra établir à coup sûr la relation entre un suspect et l'auteur d'un meurtre ou d'un viol. «Lorsqu'on sait que 63 p. cent des personnes incarcérées pour viol aux États-Unis récidivent, c'est là que l'on voit la pertinence d'une fiche génétique», affirme M. Raymond Matte, responsable de la section biologie au Laboratoire de police scientifique. Le rêve des gens du FBI est de mettre sur pied une banque de fiches génétiques d'Américains déjà accusés de viols ou de crimes avec violence majeure.

Et l'existence de la fiche génétique lors de procès modifie déjà la nature de certains plaidoyers. Récemment à Ottawa, un homme accusé d'agression sexuelle est

passé d'un plaidoyer de non-culpabilité à celui de culpabilité lorsqu'on lui a signifié que son code ADN avait été établi. «Ça va faire économiser beaucoup de sous au système judiciaire», souligne Raymond Matte.

La preuve génétique a-t-elle l'infailibilité nécessaire pour être présentée sans crainte lors de procès? «Bien sûr, on n'arrive pas en Cour avec une technique mal utilisée, mal assimilée», souligne Léo Lavergne. Il faut être conservateur dans ses résultats, on ne peut pas se permettre de pousser une technique trop loin lors de procès.

D'où l'importance d'uniformiser les techniques à travers les labos du monde. Et d'y aller prudemment avec des résultats qui restent aléatoires. Le FBI, par exemple, a des statistiques bien plus conservatrices que certains laboratoires américains privés mais lorsqu'il se présente en Cour, sa preuve est considérée quasi infailible. Les labos de Montréal, de la GRC à Ottawa et ceux du FBI utilisent présentement les mêmes techniques et l'uniformisation totale sera accomplie dans quelque temps, croit M. Lavergne.

Doit-on faire confiance aux scientifiques?

«Comme toutes les nouvelles

données scientifiques qui apparaissent pour la première fois devant les tribunaux, il faut s'assurer que le principe de base de la nouvelle science est très solide, très rigoureux», dit M. Pierre Patenaude, professeur de droit à l'Université de Sherbrooke et auteur d'un livre sur la protection des conversations privées. «Lorsque les nouvelles techniques de détection de la voix et de l'écriture sont apparues, on disait aussi que ça allait révolutionner le milieu juridique. Or, on a découvert par la suite que les méthodes employées étaient loin d'être sûres», ajoute-t-il.

«La génétique est beaucoup plus fiable et sophistiquée que les tests de voix ou d'écriture», affirme Léo Lavergne. Cependant, il faut voir les limites de la technique et détecter les cas les plus complexes, ajoute-t-il.

Selon l'ensemble des scientifiques et avocats, la technique de la fiche génétique ne fera que progresser. Et peu à peu, les juristes auront à composer avec ces nouvelles données. En Grande-Bretagne, déjà 700 causes ont été étudiées à partir d'échantillons d'ADN. «Ça n'ira qu'en s'amplifiant ici», souligne Pierre Patenaude.

Ce dernier est cependant d'avis que, dans un premier temps, la preuve de l'ADN ne devrait être

utilisée que par la défense, dans le but de prouver que tel suspect ne peut être l'auteur d'un crime puisque sa fiche génétique ne concorde pas. «Mais condamner quelqu'un, l'envoyer en prison, juste sur une preuve scientifique, c'est très délicat», ajoute l'avocat.

Léo Lavergne ne croit pas que l'on puisse juger un individu simplement à partir de ses empreintes génétiques. «Toutes les méthodes traditionnelles d'enquête continueront d'être utilisées le plus souvent. La fiche génétique ne viendra que compléter une preuve lorsque cela sera jugé nécessaire».

Et c'est un comité des priorités, composé de représentants des milieux scientifiques, policiers et judiciaires qui choisira les cas où l'on aura recours à la fiche génétique comme preuve. «Parce que c'est une technique qui est longue et coûteuse, et qu'elle ne doit pas être utilisée inutilement à toutes les sauces, mais bien avec discernement», ajoute Léo Lavergne.

Amendée la «fouille non raisonnable?»

Les scientifiques du Labo de police souhaiteraient que le fédéral amende la législation interdisant aux enquêteurs de prendre un échantillon de sang ou une mèche de cheveux sans l'accord

formel d'un suspect. C'est ce que la loi appelle la «fouille non raisonnable» d'un individu. «Comme pour la loi sur l'ivresse au volant, il y a des cas où les droits collectifs doivent passer au-dessus des droits individuels. Un violeur notoire devrait se faire systématiquement prendre un échantillon de sang pour établir sa fiche génétique», souligne M. Lavergne.

Pour l'instant, on se débrouille avec les moyens du bord. Les enquêteurs ramassent les mégots de cigarette du suspect ou guettent les cheveux échoués sur un peigne. Mais la technique n'est pas encore assez développée pour n'apporter que cette preuve en Cour. «Dans quelques années, avec les techniques d'amplification et de multiplication de l'ADN, on pourra établir un code génétique extrêmement précis avec ce type de micro-échantillon». Mais pour l'instant, c'est l'échantillon de sang qui reste le plus fiable.

N'y a-t-il pas danger, à perfectionner ainsi des techniques aussi sophistiquées, que tout le monde soit un jour codifié génétiquement? Léo Lavergne n'y croit pas. «Il n'y aurait aucune utilité à ce que tout le monde le soit. Ça coûterait une fortune et ne servirait à rien». La technique restera appliquée aux cas de meurtriers ou violeurs notoires, de crimes très lourds. «Mais on s'attend à ce que la Ligne des droits de la personne prenne position sur le sujet d'ici quelques années», ajoute-t-il.

MM. Lavergne et Matte sont des scientifiques, ils ne sont pas responsables des applications de leurs découvertes. Si un dictateur fou décide de codifier toute sa population, les citoyens n'y peuvent rien. «Le bon usage reste toujours le bon usage», souligne Léo Lavergne.

À court terme, les deux scientifiques emploieront leur prochaine année à roder le laboratoire afin qu'il soit en fonction comme prévu au printemps 90. L'équipe de Montréal, à l'instar de ses collègues dans le monde, s'emploiera à dresser certaines statistiques de base sur les corrélations génétiques des populations locales. «Peut-être qu'on ne trouvera aucune différence entre les fiches génétiques des anglophones et des francophones de Montréal, mais peut-être qu'il y en aura quelques-unes et à ce moment-là, on pourra préciser nos résultats avec plus de certitudes».

Le laboratoire de police relève de la Sécurité publique, donc du Solliciteur général. Il n'a aucun rapport avec la Sûreté du Québec. Aussi, les scientifiques montréalais rêvent-ils de déménager leur labo dans un endroit plus «neutre» que Parthenais, siège social de la SQ. «Cela a juste l'air un peu fou d'être installé ici». Et si, pour l'instant, seuls les enquêteurs font appel à ses services, le mandat du labo est en pleine mutation et dans un avenir rapproché, les scientifiques seront amenés à travailler pour l'ensemble du monde judiciaire.

À TIRE-D'AILE...

Deux harfangs retrouvent le nord



PIERRE GINGRAS

Depuis sa consécration comme symbole aviaire du Québec, la popularité du harfang des neiges n'a cessé de croître chez nous. Pourtant, en dépit des campagnes de sensibilisation dans les médias, ce grand hibou blanc est encore persécuté par certains chasseurs. Si nombreux sont ceux qui braquent leurs jumelles à l'apparition d'un harfang, d'autres ne pensent encore qu'à brandir leur fusil.

Le vétérinaire Guy Fitzgerald, de l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie, rapporte qu'il continue à soigner des harfangs blessés par des tireurs sans scrupules. La semaine dernière, par exemple, après plusieurs mois de soins, le groupe de bénévoles relâchait à Kuujuaq deux de ces oiseaux précédemment abattus.

L'un des rescapés était une femelle secourue dans la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière l'hiver dernier, alors qu'elle était incapable de voler. À Saint-Hyacinthe, les radiographies faites par le Dr Fitzgerald à la Clinique des oiseaux de proie de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, ont confirmé l'existence d'une aile brisée. L'examen a aussi permis de localiser

une dizaine de plombs de fusil dans la peau de l'oiseau.

L'autre harfang, un mâle celui-là, a été recueilli par un agent de conservation en bordure de la route transcanadienne, à la hauteur de Rivière-du-Loup. L'animal souffrait d'une patte cassée dans une collision avec une automobile. Malchanceux, ce harfang-là, puisque son examen permit d'établir qu'un coup de fusil lui avait antérieurement fracturé l'autre patte...

La blessure avait alors guéri naturellement.

Ayant chacun subi une intervention chirurgicale, les deux hiboux furent subseqüemment confiés au Centre de réhabilitation des oiseaux blessés de la Montérégie, près de Saint-Hilaire. C'est là qu'une bénévoles, Mme Anne-Marie Roth, veilla durant plusieurs semaines sur leur convalescence.

Les deux oiseaux allaient même subir en volière un en-

traînement spécialement conçu pour les réaccoutumer à l'usage de leurs ailes: «Après une inactivité prolongée, ces rapaces sont très peu aptes à voler. Et comme ils devront chasser pour se nourrir aussitôt remis en liberté, il faut les exercer à reprendre leur métier», a expliqué le vétérinaire Fitzgerald.

Dans l'Arctique Les deux harfangs ont donc repris l'air à Kuujuaq, dans le



C'est l'envolée...



Anne-Marie Roth et le vétérinaire Stéphane Lair, deux bénévoles, avant la remise en liberté de leurs protégés à Kuujuaq le 28 juin. La femelle est entre les mains de Mme Roth.

Grand Nord québécois, et ils devraient théoriquement regagner leur territoire de nidification plus au nord encore, dans l'Arctique.

Les cas de nidification de harfang en territoire québécois proprement dit sont relativement rares, mais il reste possible que les rescapés s'installent dans le nord du Québec pourvu que les proies s'y révèlent suffisamment nombreuses.

Il faudrait, dans ce cas, espérer qu'ils ne tomberont pas sous les balles d'un Inuit, car les peuples nordiques mangent du harfang, du huard (à collier ou arctique) ou du grand-duc depuis des millénaires.

Le carnet d'observation en page B4

Vingt ans après la loi sur les langues officielles

Aujourd'hui, 9 juillet, un grand anniversaire pour le Canada, mais peu célébré parce que triste pour les uns, heureux pour les autres, indifférent pour un grand nombre à ce moment-ci.

Le 9 juillet 1969 était adoptée la loi sur les langues officielles — le fameux bill C-120 si cher au premier ministre Pierre Trudeau et au secrétaire d'État du temps, M. Gérard Pelletier, ainsi qu'à la troisième colombe libérale, feu Jean Marchand. Cette loi entra en vigueur le 1er octobre 1969.



L'histoire se déroule de plus en plus rapidement, tels les records olympiques constamment fracassés. On dirait qu'il y a un siècle que cette législation fédérale tant contestée d'un bout à l'autre du pays a été sanctionnée. Ça ne fait pourtant que 20 ans.

Quel a été l'impact de cette loi majeure? Quel est-il aujourd'hui? Quel sera-t-il demain? Il faudrait une nouvelle commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada (Commission Laurendeau-Dunton) pour le dire avec exactitude.

À vue de nez, le français a fait des progrès dans les ministères et organismes fédéraux ainsi que dans les régions du pays où la minorité francophone est suffisante pour justifier des services bilingues. Minces progrès par rapport à l'ambitieux défi que s'était fixé le trio Trudeau-Pelletier-Marchand de rendre le Canada bilingue.

Globalement, le Canada linguistique continue d'être divisé en deux

parce qu'il n'a pas encore réussi à conjurer ce que la Commission Peplin-Roberts a appelé sa «crise existentielle».

La question linguistique continue, même après vingt ans, de causer un véritable traumatisme chez les deux solitudes.

Le Canada anglais a craint la venue du «French Power» à Ottawa, la montée du séparatisme au Québec, l'élection du Parti québécois, l'adoption de la loi 101 et, plus récemment, l'adoption de la loi 178 perçue dans l'Ouest comme une loi antianglophones votée par surcroît par un gouvernement québécois fédéraliste.

Le Québec continue de se considérer minoritaire, en nombre évidemment mais aussi en importance au pays; ne croit pas que la loi des langues officielles ait eu de véritables effets positifs pour amener les anglophones à apprendre le français; pense que les services offerts en français dans les autres provinces ne sont que symboliques, à quelques exceptions près, à part ce qui se fait en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Un Canada bilingue deviendra-t-il réalité un jour? À l'occasion du 10e anniversaire de la loi sur les langues officielles, en 1979, une étude préparée par le Conseil du trésor à Ottawa sur la réforme linguistique dans les institutions fédérales en arrivait à la conclusion suivante: «dans le domaine des changements institutionnels et sociaux, quelques décennies seront encore nécessaires avant d'affirmer sans risque de se tromper que la réforme envisagée a bien eu lieu.»

Une autre décennie ajoutée, le même verdict pourrait être rendu. Malgré les beaux efforts des Keith Spicer, Max Vaiden et d'Iberville

Fortier, les commissaires aux langues, malgré les tentatives d'améliorations de la loi initiale par les gouvernements libéral et conservateur qui se sont succédés, malgré la bougeotte occasionnelle de quelques tenors des provinces anglophones pour faire semblant qu'il se fait quelque chose dans la bonne direction, malgré les pressions des lobbys anglophones et des francophones hors Québec, il y a encore très loin de la coupe aux lèvres en regard du noble projet d'un Canada bilingue.

De part et d'autre de la «frontière», anglophones et francophones sont sur leur garde. Les Canadiens anglais craignent de perdre un iota de leur pouvoir majoritaire et de leur situation linguistique unilingue dans au moins sept provinces sur dix, tandis que les Québécois craignent de perdre leur identité culturelle s'ils favorisent trop le bilinguisme de leurs institutions publiques ou privées.

L'unité nationale existe géographiquement et en partie économiquement mais non pas linguistiquement et culturellement. Politiquement, cette unité demeure fragile.

Vu d'un oeil québécois, c'est à l'appareil gouvernemental fédéral et au Canada anglais qu'il appartient de faire de gigantesques efforts pour démontrer que le Canada peut être un pays bilingue. Des efforts vingt fois plus grands que ceux qui ont été accomplis sur le bout des lèvres au cours des vingt dernières années.

Pour le moment, le Canada bilingue tant souhaité par nos trois colombes québécoises demeure un beau rêve... comme tant d'autres rêves inachevés.

Claude MASSON

Billet du Bicentenaire

1789: la presse découvrait sa liberté

RENÉ VIAU
collaboration spéciale
PARIS

La Fédération nationale de la coiffure évoque au Palais des Congrès le *Figaro* de Beaumarchais, les notaires se réunissent en colloque, les marins se rencontrent au Musée de la Marine, les mathématiciens débattent au Quartier latin, tous les maires de France festoient dans un banquet et même les serruriers, sans oublier le plus couronné d'entre eux, Louis XVI, célèbrent le Bicentenaire par de multiples manifestations «maison». Il n'est donc pas surprenant que les entreprises de presse quotidienne parisiennes ne restent pas en rade des festivités pléthoriques de la commémoration, en célébrant la naissance de la liberté d'expression.

Une ancienne presse en bois prêtée par le Musée de la presse. On apprend que c'est de mai 1789 que date la publication par Mirabeau du *Journal des états généraux*, vite interdit par Louis XVI. Sous le portrait de l'ancêtre Mirabeau, un coin reconstitué d'une salle de rédaction informatisée. L'inévitable vidéo pédagogique. Une projection audiovisuelle. Des affiches sur treillis métallique design. Quelques reproductions d'affiches et de journaux révolutionnaires et des originaux.

Malgré une ouverture en fanfare par Jack Lang, à laquelle assistait le gratin de la presse parisienne, l'exposition sur le bicentenaire de la liberté de presse, organisée par le Syndicat parisien de la presse, place de l'Hôtel de ville en juin dernier, est passée quasi inaperçue dans l'océan des profusions bicentennaires avant d'aller prendre le vert en province où elle circule maintenant. Pourtant, les marbres des ateliers d'impression du 18e siècle, où déjà on y travaillait vite et bien, passionnent encore les rédactions parisiennes contemporaines. En guise de catalogue, les 17 journaux quotidiens de Paris, y compris *Présent*, proche de Jean-Marie Le Pen, ont tous participé à la distribution d'un *Journal du bicentenaire et de la liberté de presse*, histoire de remonter, comme tout le monde ici, dans le temps.

En prenant la Bastille, les Français avaient aussi pris le droit de parole, en vertu du célèbre article XI de la Déclaration universelle des droits de l'homme, promulgué le 23 août 1789. Désormais, finis les libellés circulant sous le manteau. Les doléances explosent d'abord sur papier. Chaque camp a sa gazette. Marat exulte dans *L'Ami du peuple*, révolutionnaire. Des milliers de pages sont imprimées. Pas pour longtemps. Le sang de la Terreur remplacera l'encre. Puis Napoléon sévit. Sous l'Empire, il ne restera que quatre journaux.

Côté 1989, en France et en Occident cette liberté de presse est avant tout tributaire de la survie économique des quotidiens. Ce n'est pas toujours évident, sauf au Royaume-Uni où l'ensemble de la presse quotidienne atteint un tirage de 15 millions d'exemplaires. Partout ailleurs pourtant, que de pays muselés. Trop nombreux sont les journalistes emprisonnés ou empêchés de toutes les façons de faire leur travail. Et Rushdie? *Time*, *Newsweek*, la *BBC* ne sont souvent que les seuls médias d'information dignes de ce nom disponibles dans certaines parties du monde.

Un chiffre illustre le mordant des journalistes de 1789. Il y a 200 ans sortaient en France 340 journaux. On y compte aujourd'hui 82 quotidiens.

Demain:
Le commerce
de la Révolution

Les Accords du lac Meech et la charte constitutionnelle de 1982

Ancien doyen de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, le sénateur Beaudoin est un de nos plus grands spécialistes en droit constitutionnel.

GÉRALD-A. BEAUDOIN

On parle des Accords du lac Meech depuis deux ans. Deux provinces ne les ont pas encore adoptés. Voilà que des nuages s'amoncellent à l'horizon.

De plus en plus, les débats portent sur la clause de la Société distincte en regard de la Charte des droits et de moins en moins sur les quatre autres points des Accords. Mon propos porte, lui, sur la «société distincte» et la Charte.

Disons tout de suite que les textes constitutionnels qui reflètent les compromis politiques ne sont jamais parfaits. C'est pour cela que les amendements constitutionnels existent. Ce n'est jamais fini.

Notre constitution de 1867 comportait plusieurs lacunes: par exemple, on n'a pas suffisamment protégé la langue française en dehors du Québec. L'amendement de 1982 était lui aussi un compromis: la présence de la clause «nonobstant» dans la Charte est toujours considérée par plusieurs comme une lacune sérieuse. Aux États-Unis, la Constitution de 1787 ne comportait pas de Charte des droits. On en a ajoutée une par la suite. Il n'y a pas de constitutions parfaites.

Où se classent les Accords du lac Meech? Personne n'est infallible. On peut être pour, on peut être contre les Accords du lac Meech. C'est une question d'opinion. C'est une question d'école de pensée. Il faut admettre qu'il existe plusieurs formes de fédéralisme. Chacun fait son choix. Tout ce qu'on peut espérer c'est un peu plus de rigueur dans le raisonnement. Le débat constitutionnel a repris. Malheureusement il est beaucoup plus volatile que rigoureux.

Je crois que ces conditions posées par Québec à la suite du référendum du 20 mai 1980 sont acceptables. Elles vont nous permettre de mieux continuer l'expérience fédérale que nous vivons depuis 1867 et qui a passé par des moments fort difficiles de 1960 à 1980.

Le concept de société distincte pose un problème en certains milieux. Québec est la seule province à avoir un Code civil, la seule province où la majorité est francophone, la seule province où la culture française est nettement prédominante. Québec a été le berceau de la Nouvelle-France. Le législateur britannique a reconnu le caractère spécifique du Québec dans l'Acte de Québec de 1774 en rétablissant dans sa propre colonie des lois civiles françaises, dans l'Acte de 1791, dans la Loi de 1848 sur la langue française et dans la Loi constitutionnelle de 1867 aux articles 92.13, 94, 98 et 133. Nier le caractère distinct du Québec ne m'apparaît pas respecter ni l'histoire ni les faits.

Je ne suis pas le seul à conclure que le Québec est une société distincte. L'ancien sénateur Eugène Forsey, pourtant défavorable aux Accords, déclarait dans *Concepts of Federalism*:

«Quebec is not just 'one province like the others'. It always has had, and always will have, a special position, a special status... It is the citadel of French Canada. This is written into the B.N.A. Act plainly, unequivocally.» (*Canadian Institute on Public Affairs, Toronto, 1965, p. 26.*)

Sur le plan sociologique, Québec forme une société distincte. Très peu de personnages politiques le nient. Sur ce plan, je dirais même que le débat est terminé. La seule question qui demeure est la suivante: faut-il le dire dans la Constitution?

La clause de la société distincte en est donc une parmi quatre autres. Les autochtones ont une clause de protection à l'article 25 de la Charte. Une clause sur la dualité linguistique est prévue dans les Accords du lac Meech. L'héritage multiculturel des Canadiens apparaît à l'article 27 de la Charte et est enclenché depuis 1982. Pourquoi ne pas ajouter que Québec est une société distincte? C'est une règle d'interprétation et du partage et de la Charte. Elle ne change matériellement ni l'un ni l'autre. Elle n'est pas contre la Charte.

Il faut la lire avec la Charte. De plus, il ne faut pas l'oublier, le préambule des Accords du lac Meech énonce que toutes les provinces sont égales.

Certains diront qu'on ne doit pas déclarer que Québec est une société distincte, parce que cette déclaration risque d'être mal perçue dans les autres provinces.

Il y a ici un malentendu. Les Accords du lac Meech ne disent pas que Québec est supérieur ou inférieur mais qu'il est différent! La spécificité du Québec sur certains plans n'empêche pas qu'il soit soumis au même partage des pouvoirs que les autres provinces, pas plus pas moins. On dit bien dans la Charte (donc dans la Constitution), que le Canada est un pays multiculturel. Et cette déclaration a influencé l'interprétation de la Charte par la Cour suprême dans quelques arrêts. Alors pourquoi ne pas dire que dans un même article que la dualité linguistique est une caractéristique fondamentale du Canada et que le Québec est distinct? N'est-ce pas un pas dans la bonne direction? Il ne faut jamais oublier que la dualité linguistique qui est enclenchée dans les Accords du lac Meech s'applique aussi au Québec.

Certains diront: il est vrai que l'héritage multiculturel est une règle d'interprétation; mais cette règle est enclenchée dans la Charte, et non dans la Constitution. C'est oublier que la Charte est elle-même enclenchée dans la Constitution. C'est oublier que toutes les lois sont soumises à la Charte. C'est oublier que le libellé de la «Société distincte» est le même que le libellé de l'héritage multiculturel. Lisez l'article 27 de la Charte et lisez l'article 2(3) des Accords du lac Meech. Il s'agit du même libellé.

27. Toute interprétation de la présente Charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

2(1)(b) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

La clause de la société distincte accorde-t-elle un statut particulier sur le plan législatif. Je ne le crois pas! Premièrement, le partage des pouvoirs demeure le même pour le Québec que pour les autres provinces. On peut difficilement envisager un statut particulier, pour une province si cette province, sur le plan législatif, n'a pas plus de pouvoir qu'une autre. L'article 2(4) de l'Accord est très clair sur la question. Deuxièmement, même s'il est déclaré société distincte, le Québec fait partie de la dualité linguistique canadienne. Pour la première fois, la dualité linguistique est enclenchée dans la Constitution de tout le pays. C'est quelque chose! Cette dualité, dit l'Accord du lac Meech est même une caractéristique fondamentale du Canada. En droit constitutionnel c'est l'expression la plus forte que l'on puisse employer. La Cour suprême ne l'oubliera pas.

Le pouvoir et le devoir du Québec, énoncés à l'article 2 des Accords, de promouvoir le caractère distinct du Québec doit se faire à l'intérieur de ses compétences législatives.

Dans certains milieux on a fait, depuis quelques mois, un parallèle entre le concept de «société distincte» des Accords Meech et la clause «nonobstant» de la Charte de 1982. Le stratagème est peut-être habile mais il n'est pas subtil. Je le déplore. La clause dérogatoire enclenchée dans la Constitution de 1982 n'a rien à voir avec la société distincte; Québec ne l'a jamais exigée; elle est là, peu importe le destin des Accords Meech-Langevin. De toute façon, l'article 33 est plus fort que la Société distincte. La portée de l'article 33 est grande. Les tribunaux n'ont rien à dire. Une fois cette clause employée, c'est fini pour une période de cinq ans, renouvelable. Par contre, le concept de Société distincte est toujours à interdire.

Ce qu'est la société distincte? On ne l'a pas définie. Le constituant a cru préférable de ne pas le faire. Certaines règles d'interprétation sont

créées par la jurisprudence, d'autres, par la loi ou par la Constitution.

La dualité linguistique et la société distincte qui font partie de la même règle sont de cette dernière catégorie. Il s'agit d'une règle d'interprétation expresse énoncée dans la Constitution.

Certains craignent cette règle à double volet. Pourtant les deux volets s'équilibrent. Certains Québécois restent sur leur appétit, car disent-ils la société distincte risque d'être une coquille vide. D'autres, au contraire, la redoutent comme un fléau. La vérité est moins simpliste.

Répêtons que le partage des pouvoirs n'est pas modifié, à cause de la clause 2(4) des Accords. Soulignons que si le Québec doit protéger et promouvoir son caractère distinct (clause 2(3)) il doit aussi protéger chez lui la dualité linguistique (clause 2(2)).



Le sénateur Beaudoin

La «société distincte» est une règle d'interprétation comme le dit la note marginale. Elle ne change pas matériellement le libellé du partage des pouvoirs et de la Charte, mais elle peut en influencer l'interprétation, on l'a dit. C'est quelque chose! C'est peut-être beaucoup dans un cas donné! C'est une règle expresse d'interprétation, qui reflète une réalité canadienne et qui dans des cas d'espèce sur le partage ou sur la Charte pourra faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Et c'est ça qui est important pour notre pays. Elle permet au fédéralisme canadien d'évoluer et de durer de façon à conserver au Québec ce qui le rend distinct: c'est bien pour le Québec, c'est bien pour le Canada.

Les Accords n'ont jamais eu pour objet d'écarter la Charte. Personnellement, je suis cent pour cent en faveur d'une Charte constitutionnelle. Je suis de l'école de Thomas Jefferson.

C'est la Cour suprême en bonne partie qui donnera à la Société distincte sa portée.

Le Conseil privé à au moins deux reprises a dit que le Québec est spécifique. En 1881, dans l'affaire *Parsons*, lorsqu'il a scindé la clause fédérale de commerce, et, en 1937, dans l'affaire *des Conventions du travail*, lorsqu'il s'est prononcé sur le pouvoir de mettre en oeuvre les traités. Il a avoué comme argument à l'appui, que le commerce local doit être provincial et que la mise en oeuvre des traités doit respecter le partage des pouvoirs, à cause du fait que le Québec a un droit privé distinct. C'est beaucoup! L'interprétation de la Constitution en a été ainsi profondément modifiée. Soulignons que cette interprétation ne vaut pas que pour le Québec, elle change l'interprétation des pouvoirs pour toutes les provinces, elle oriente le fédéralisme canadien sur une voie qui permet au Québec de conserver une spécificité dans un État fédéral canadien fort et uni. C'est ce que veut une forte majorité de Québécois.

Pareille règle expresse d'interprétation pourra s'avérer très utile. D'ailleurs le célèbre jugement de la Cour suprême en décembre dernier dans l'affaire *Chaussure Brown, Ford*, tient compte du caractère particulier du Québec. Les juges ont écarté l'imposi-

tion de l'exclusivité du français dans les affiches commerciales, au nom de la liberté d'expression prévue dans la Charte, mais ils ont reconnu en se basant sur l'article 1 de cette Charte que le Québec pouvait donner une nette prédominance au français à cause de son propre visage linguistique.

La clause de la Société distincte enclenchée dans la Constitution une règle d'interprétation expresse que les cours ont déjà dans quelques cas reconnu comme une règle implicite.

Un mot de la Cour suprême

Certains craignent que la Cour suprême dans son interprétation des Accords du lac Meech déconnaître trop la Constitution. C'est méconnaître l'histoire plus que centenaire de cette vénérable et forte institution! Elle n'est pas là pour démembrer le Canada. Elle est là pour l'harmoniser, à la lumière des textes de loi applicables. Elle équilibre le fédéralisme.

Certains se demandent si avec le lac Meech la Cour suprême n'aura pas trop de pouvoir? C'est oublier qu'en 1982 avec la Charte canadienne des droits et libertés elle a obtenu autrement plus de pouvoir qu'elle peut en acquérir avec les Accords du lac Meech.

D'aucuns craignent que la Cour suprême puisse soustraire les Accords Meech à la Charte comme elle l'a fait avec les garanties confessionnelles énoncées à l'article 93. C'est oublier la présence de l'article 29 de la Charte. C'est oublier que les articles 91.24 et 93 de la Constitution sont assorties de garanties spéciales et que ce n'est pas le cas des autres rubriques dans les articles 91 à 95. Je répète ici que la Société distincte ne change pas le libellé des articles 91 à 95 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Les Accords Meech-Langevin comprennent de nombreuses clauses de sauvegarde qui maintiennent intact le partage actuel des pouvoirs dans des secteurs-clés comme le pouvoir fédéral de dépenser, la clause de la société distincte et le statut de la Cour suprême du Canada. Les Accords du lac Meech maintiennent l'équilibre de nos pouvoirs législatifs.

D'aucuns ont craint que le principe de l'égalité des femmes soit mis en danger par les Accords du lac Meech.

L'article 28 de la Charte de 1982 place les femmes et les hommes sur un pied d'égalité absolue. Par son libellé, l'article 28 échappe clairement à l'application de la clause dérogatoire énoncée à l'article 33 (clause nonobstant) et à l'article 1 (clause limitative) de la Charte. Cette protection de l'égalité est donc étanche. L'égalité des hommes et des femmes au Canada est la mieux protégée qui soit.

Un mot des droits linguistiques

Les Accords du lac Meech n'ont jamais eu pour but de régler en même temps tous les problèmes constitutionnels au Canada. Ils veulent assurer le retour du Québec à la table familiale. Pas plus, pas moins. À vouloir tout régler en même temps on risque fort de tomber en panne et... de ne rien régler.

Les francophones hors Québec ont des revendications? Bien sûr! Ils ont raison. Le cas des autochtones excepté, s'il existe une minorité au Canada qui a le droit de se plaindre, ce sont bien les francophones hors Québec. Le premier siècle de la fédération est venu bien près de consommer leur perte. Ils ont dû faire preuve d'un grand courage!

Heureusement depuis 1982 la langue de la minorité de langue officielle est constitutionnellement protégée dans les écoles. L'une des graves lacunes du pacte de 1867 est ainsi finalement corrigée.

Les francophones hors Québec ne perdent pas avec les Accords du lac Meech. Ils n'obtiennent pas tout ce qu'ils veulent. Il faudra revenir. Ils gagnent un peu, tout de même. La dualité linguistique devient un *traité fondamental du Canada!* Sans ces Accords, ils perdraient quelque chose sur le plan de l'affirmation de la dualité linguistique.

SUR LA SCÈNE DE L'ACTUALITÉ

SEMAINE DU 9 JUILLET 1989

La personnalité de la semaine

Cette avocate de Lachine remporte le Grand Prix de la francophonie de l'Institut de formation continue des avocats

JOSETTE BRUN

Suzanne-Hélène Pringle croit que la vaillance n'est pas l'unique clef du bonheur. Et ça, même si l'historien grec Thucydide l'a dit, environ 400 ans avant Jésus-Christ. L'avocate montréalaise de 31 ans a d'ailleurs réussi à en convaincre le jury du XII^e Grand Prix de la francophonie de l'Institut de formation continue des avocats, à Paris, en juin. Ce concours oratoire est réservé aux avocats francophones de 35 ans et moins.

Après qu'elle ait été choisie parmi 22 candidats européens, africains, martiniquais, canadiens, hattiens et libanais, c'est au tour du jury de *La Presse* de rendre hommage à l'avocate originaire de Lachine en la choisissant **Personnalité de la semaine**.

Réussir à charmer des avocats à la Cour de Paris en commentant une citation de Thucydide, ce n'est pas une mince affaire. Un peu d'humour et un véritable effort de communication, en évitant soigneusement le verbiage et les envolées théâtrales, et le tour était joué. Me Pringle avait touché les cordes sensibles de la vingtaine de journalistes, d'avocats de la Cour de Paris, d'anciens bâtonniers de Paris et de Marseille et de professeurs agrégés de droit qui formaient le jury.

Ils ont expliqué que si elle avait gagné, c'est qu'elle avait su leur dire avec humour qu'ils travaillaient comme des fous.

La plaidoirie du bonheur

Ce qu'elle a dit au jury, Suzanne-Hélène Pringle en est convaincue. La société accorde trop d'importance à la vaillance. Pourquoi? Parce qu'elle est rentable, même si elle est loin d'ap-

porter le bonheur. Et le travail est survalorisé. «Les gens sont pâles. Désagréables. Stressés. Mais ils sont fiers de dire qu'ils n'ont pas pris de vacances depuis des années.»

Avocate depuis cinq ans, elle ne voit pas les choses de cette façon. «Plus maintenant», dit-elle, se souvenant soudain d'une époque où ses amis lui reprochaient son trop grand zèle. «Maintenant, c'est moi qui leur parle d'équilibre. Travailler 70 heures par semaine, c'est anormal, même si la société nous dit le contraire.» En décembre dernier, afin d'établir elle-même son rythme de travail, elle a quitté son statut d'employée pour s'associer à un cabinet d'avocats de Laval où elle a son propre bureau de droit matrimonial.

Elle s'accorde régulièrement des moments de détente. Pour nourrir son petit côté sportif, elle joue au tennis, au golf, et pratique la natation.

Les vacances, pour elle, c'est sacré. «Je respecte rigoureusement mes périodes de vacances. Quand je fixe une date de départ, c'est définitif. Je ne reviens pas sur ma décision.» Elle effectue en moyenne deux voyages par année, profite largement des restaurants et du contact avec les gens. Elle a déjà parcouru de nombreux pays, notamment en Europe et en Asie. Avec André, son mari depuis trois ans, elle improvise parfois des voyages. «Nous avons sensiblement la même approche de la vie.»

Son autre passion, c'est la lecture. En vacances, pas moyen de l'en détourner. «Mon mari en sait quelque chose», mentionne-t-elle. Ses amis aussi, puisqu'ils profitent de toutes les occasions pour lui offrir des livres de la Pléiade qu'elle ajoute à sa collection. Elle lit Balzac, relit Albert Cohen... et les aventures d'Astérix! «Je viens de relire toute la série», dit-elle fièrement. Et les romans à l'eau de rose? Elle rit:



SUZANNE-HÉLÈNE PRINGLE

«Les gens sont pâles. Désagréables. Stressés. Mais ils sont fiers de dire qu'ils n'ont pas pris de vacances depuis des années.»

«Quelle horreur! De toutes façons, ceux-là, je les trouve dans mes dossiers.»

Grande «fan» d'Achille Talon, l'avocate aime aussi la poésie. «Il faut me voir réciter les poèmes de Musset à voix haute en déambulant dans la maison. Les gens me trouvent parfois bizarre.» Son ton montre bien qu'elle s'en moque.

Suzanne-Hélène Pringle se dit heureuse. À son air épanoui, on la croit sur parole. Elle profite à la fois du bonheur que lui procure sa vie professionnelle et sa vie de couple. Pas besoin de choisir entre les deux, malgré les exigences de son métier d'avocate. Récemment, elle a emménagé à Saint-Eustache avec son mari. «Dans une belle maison avec un grand terrain», précise-t-elle.

Le couple, qui veut plusieurs enfants, accorde beaucoup d'importance à l'esprit familial. Ils ont la chance d'avoir deux familles qui s'entendent bien. Un mélange parfait, selon Mme Pringle. Elle sourit en se remémorant l'accueil que le groupe lui a réservé à son retour de Paris, après le concours. «Ils avaient déployé une grande banderole de félicitations à l'aéroport», dit-elle, visiblement touchée.

Le droit? Une drogue...

Lorsqu'elle a empoché son diplôme d'études secondaires au collège Sainte-Anne de Lachine, en 1975, un choix de carrière ne lui semblait pas évident. Elle opte pour le secrétariat juridique. C'est en travaillant dans un cabinet d'avocats qu'elle s'intéresse à la pratique du droit et, par la suite, décide de s'inscrire en droit à l'Université de Montréal. Elle y rencontre celui qui est devenu son mentor, Me Michel Yergeau. C'est lui qui l'a aidée à développer un intérêt particulier pour le droit matrimonial qu'elle pratique depuis quatre ans.

«C'est un secteur où l'on a vraiment l'impression de rendre service. On ressent une grande satisfaction quand on règle un dossier, puisqu'on a entre les mains l'avenir de plusieurs personnes.»

Ce qu'elle préfère, dans son métier, c'est la plaidoirie. «Une drogue», dit-elle en écarquillant les yeux. Et le trac qu'elle ressent inmanquablement avant de plaider disparaît dès le début de la «compétition». Distinguée, impeccable, Mme Pringle enseigne aussi aux futurs avocats à bien se tenir devant les tribunaux. L'École de formation professionnelle du Barreau du Québec l'emploie depuis 1985.

L'avocate d'expérience a, elle aussi, dû apprendre, notamment au Conservatoire Lassalle où elle a obtenu le premier prix de technique orale, l'an dernier. Elle raconte avec plaisir ses premières expériences. «En regardant une séquence filmée d'une de mes plaidoiries, quand j'étais étudiante, j'avais remarqué à ma grande surprise que j'affichais un air prétentieux. Ma gêne, qui me faisait regarder au plafond, en était la cause.»

Me Pringle ne sait pas trop ce que l'avenir lui réserve. «Peut-être la politique active, lance-t-elle, songeuse. Ce domaine m'a toujours intriguée.» L'un des problèmes éternels de la politique québécoise, le fait français, est d'ailleurs la cause qui lui tient le plus à cœur. Là-dessus, elle est inébranlable. «C'est un sujet qui ne doit laisser personne indifférent, pense-t-elle. La langue française est d'une importance capitale pour le Québec.»

Quoi qu'il en soit, l'avenir ne la préoccupe pas trop. Elle est heureuse maintenant. Tout ce qu'elle souhaite, c'est de garder son élan. Et de ne pas compromettre son équilibre en cédant aux pressions de la société. Au diable les idées anachroniques des penseurs grecs!

Encore plus que du talent, de l'intelligence, même du génie, l'excellence naît de l'effort.



Air Canada



Je pense donc je lis

La Presse

Bientôt des systèmes-experts sur Alex

JOSETTE BRUN

■ Pour choisir judicieusement le vin qui arrosera votre prochain repas, ou pour savoir par où commencer dans vos projets de jardinage, il sera bientôt simple d'avoir accès aux conseils d'un expert. À condition, bien entendu, de posséder un peu d'argent, et d'avoir accès au réseau vidéo-tex Alex, de Bell Canada, le seul système du genre au pays.

Les chercheurs du Laboratoire interdisciplinaire de recherches en télématique de l'Université de Montréal (LIRT) y travaillent depuis la fondation du laboratoire, il y a un an. Cela, en vertu d'une entente entre Bell Canada, la société Prime Informatique du Canada et le département d'informatique de l'Université.

Déjà, ils ont mis au point des techniques qui permettront l'élaboration et l'exploitation des systèmes-experts sur le réseau Alex. Ces systèmes-experts sont en quelque sorte la version informatisée des bons vieux «how to books» et des vidéocassettes du même genre. Ils sont beaucoup plus efficaces, puisqu'ils se basent sur les techniques de l'intelligence artificielle, qui imite le raisonnement humain.

Le concept d'intelligence artificielle effraie souvent les gens. «Ils pensent que c'est une menace pour l'humanité et que bientôt, les robots domineront le monde», souligne le directeur du LIRT, Jan Gecsei. Cette perception est fautive, puisque l'intelligence artifi-

cielle n'est rien qu'une technique de programmation. Elle nous permet d'améliorer nos connaissances et notre capacité de décision.

«Un système-expert, explique M. Gecsei, est un intermédiaire entre l'expert et l'utilisateur. Il peut simuler un dialogue, améliorant, par exemple, l'enseignement traditionnel assisté par ordinateur.»

Ces systèmes s'adressent tant aux spécialistes (médecins, géomètres, avocats) qu'aux individus qui n'ont pas la chance d'avoir un expert comme voisin de palier. En utilisant un terminal AlexTel, on cherchera conseil en «pitonnage» et en interagissant avec l'ordinateur.

Le principe est le suivant: les programmes mis au point se basent sur les connaissances d'experts dans un domaine quelconque. «Le cognitif soutire les connaissances de plusieurs spécialistes et les formalise sous forme de règles. Le programme imite le processus de déduction de l'être humain. L'accès au système-expert doit être très simple, pour ne pas effrayer l'utilisateur ni épuiser sa patience.»

C'est dans ce but que les chercheurs du LIRT ont développé deux logiciels. L'un permet de traduire le code très particulier du système-expert en un langage que peut comprendre l'utilisateur; l'autre simplifie la tâche du fournisseur de services qui veut élaborer un système-expert.

Les chercheurs ont dû contourner plusieurs problèmes techni-

ques. Ces systèmes demandent en effet beaucoup de mémoire et l'exploitation simultanée du même système par plusieurs utilisateurs, nécessaire à la rentabilisation d'un service télématique, est difficile. La présentation des informations sur écran, en respectant les normes de médiatisation d'Alex, est une autre source de difficultés.

Le réseau Alex, inauguré en décembre dernier, offre à ses 20000 utilisateurs 307 services offerts par près d'une centaine de fournisseurs. Jusqu'à maintenant, les utilisateurs font surtout appel aux messageries électroniques et aux renseignements généraux, tel l'annuaire téléphonique de Bell. Le vidéotex permet une grande diffusion de services. «L'ajout des systèmes-experts, en raison de leur attrait commercial, permet-

trait de maximiser le nombre d'utilisateurs», affirme M. Gecsei.

Les techniques mises au point par les chercheurs permettront aux fournisseurs de services de monter un système-expert dans le domaine de leur choix. Puisque l'Université de Montréal demeure propriétaire du logiciel, l'élaboration des programmes sera faite en étroite collaboration avec les experts du laboratoire. Le prix variera selon l'ampleur du projet.

Au LIRT, on poursuivra la recherche sur les systèmes-experts. D'après M. Gecsei, leur avenir en télématique est très prometteur. Pour l'instant, on se limite au Québec et au Canada. Mais l'exploration du marché français, avec son réseau Minitel, ne devrait pas tarder.

Le carnet d'observation

De bonnes nouvelles!

■ Un couple d'hirondelles des granges s'est finalement décidé à nicher chez moi et leurs oeufs devraient éclore dans les prochains jours!

Il y a des années que j'attendais ce moment... Voici longtemps, des nids construits dans un bâtiment désaffecté et que j'observais avaient été détruits pas des enfants. Les hirondelles n'étaient pas revenues depuis.

Autre bonne nouvelle: deux jeunes rosélins pourpres criaient leur faim, cette semaine, pendant que leur père s'efforçait d'extirper des graines de chardons d'un silo à charbonnets. Il est donc fort possible que ces oiseaux aient niché dans le coin, comme c'est le cas d'une paruline jaune que j'entends régulièrement tout près de la maison depuis quelques semaines. J'ai également eu l'occasion d'observer un moqueur polyglotte à Varennes, près du Centre de recherche de l'Hydro-Québec.

Et le dernier mot pour les merles bleus dont j'ai parlé la semaine dernière. Les oiseaux sont toujours sur place (rang De Normandie, à Boucherville), très faciles à observer. Ils nourrissent une maraîchère de quatre petits, me dit-on. Et l'on juge de leur popularité au nombre des voitures qui encombreraient l'endroit en fin de semaine!

Médecine

Faut-il vendre des reins?

W. GIFFORD-JONES
collaboration spéciale



Faut-il autoriser les Canadiens qui en ont les moyens à acheter des reins? Et l'État devrait-il faire ces acquisitions pour les malades moins nantis? Ou serait-il socialement préférable d'imposer ad infinitum l'usage du rein artificiel aux malades?

Voici quelques années, fatigué d'aller chaque semaine à l'hôpital pour faire filtrer son sang par une machine, un vendeur de voitures de l'Alberta désespérait de jamais recevoir un vrai rein libérateur. Par une annonce de journal, il offrit donc \$5000 à qui lui apporterait remède. Le résultat fut surprenant, puisque nombre de gens lui proposèrent un de leurs propres reins! Mais une difficulté nouvelle surgit de manière inattendue: les chirurgiens consultés refusèrent de faire la transplantation...

Plus récemment, en Grande-Bretagne, l'opinion publique s'est alarmée pour des transactions dans lesquelles deux Turcs ayant vendu chacun un rein disaient n'avoir perçu que la moitié du prix convenu, soit \$8320. Un des vendeurs, Ferhat Usta, 33 ans, d'Istanbul, précisa qu'il avait proposé un de ses reins dans des journaux afin de se procurer l'argent nécessaire à l'intervention chirurgicale qu'exigeait l'état de sa fille de huit ans.

Les transplantations furent effectuées dans un luxueux hôpital privé de la capitale britannique, le Wellington, dont le directeur, M. Ronald Hytoff, a déclaré que les protagonistes avaient signifié leur consente-

ment dans les formes et que tous l'avaient fait de plein gré.

La police turque devait néanmoins procéder à l'arrestation d'un intermédiaire dans l'habitué marché, et l'homme fut inculpé d'abus de confiance. Le collège des médecins britannique a aussi exprimé sa désapprobation en qualifiant de «répugnant et d'inacceptable» le négoce des organes vitaux humains.

Mais il est facile pour des policiers ou des sommités médicales en bonne santé de dénoncer pareil mercantilisme et je soupçonne qu'ils changeraient rapidement d'avis si on branchait jusqu'à trois fois par semaine leurs veines et leurs artères à un rein artificiel...

Un urologue m'a dit qu'il était resté longtemps opposé à toute forme de commerce dans son domaine, mais qu'il était revenu sur ses opinions en comprenant l'impossibilité de satisfaire la demande sans cesse croissante pour des transplantations rénales.

Un autre spécialiste des reins évoque les pérégrinations d'un citoyen d'Arabie séoudite venu au Canada avec \$80000 pour s'acheter un rein. S'étant butté à trop d'opposition morale, il partit pour l'Inde et rentra dans ses frais de voyage en obtenant ce qu'il voulait... mais pour trois cents dollars seulement.

Sans doute ne mettrais-je moi-même pas longtemps à m'insurger contre la foi chrétienne si j'étais attaché chaque semaine pendant des heures à une machine d'hémodialyse, avec tous les risques que ce traitement comporte, en pensant à tous les bons reins désormais inutiles que l'on persiste à inhumer dans de coûteux cercueils. Car n'affirme-t-on pas qu'il faut pratiquer la charité et que seule l'âme compte après la mort?

Le temps est venu d'admettre que la pénurie de reins à greffer s'atténuera davantage au moyen d'argent que d'évolution morale! Et si les opposants clament que les riches seraient seuls à bénéficier d'une tarification des organes, tel n'est pas nécessairement le cas.

Les subsides de l'État aux achats de reins contribueraient en outre à équilibrer le budget puisque le coût annuel de la dialyse rénale est en moyenne de \$35000 par patient et qu'une transplantation revient à \$10000. De surcroît, l'avènement de la cyclosporine, un agent anti-rejet, a grandement accentué les chances de succès des greffes.

L'obtention de certains reins pourrait en outre ne pas coûter un sou à l'État ou aux familles. En Belgique, par exemple, les médecins peuvent au besoin prélever d'office des organes sur les cadavres.

Renvoyer l'ascenseur

Des bien-pensants verront là une atteinte au libre arbitre. Pourtant, les défunts ont, leur vie durant, bénéficié de soins médicaux subsidiés. Ils ont aussi accepté les allocations familiales et de chômage, puis des pensions de vieillesse. Est-ce trop leur demander que d'offrir, après leur décès, un organe qui soulagera les maux de quelqu'un dans le besoin?

Et si cet argument ne vous suffit pas, je vous invite à vous faire brancher à un rein artificiel pour une après-midi d'immobilité forcée, à en éprouver les douleurs et les effets secondaires, et à penser aux prochaines séances dans les jours qui viennent.

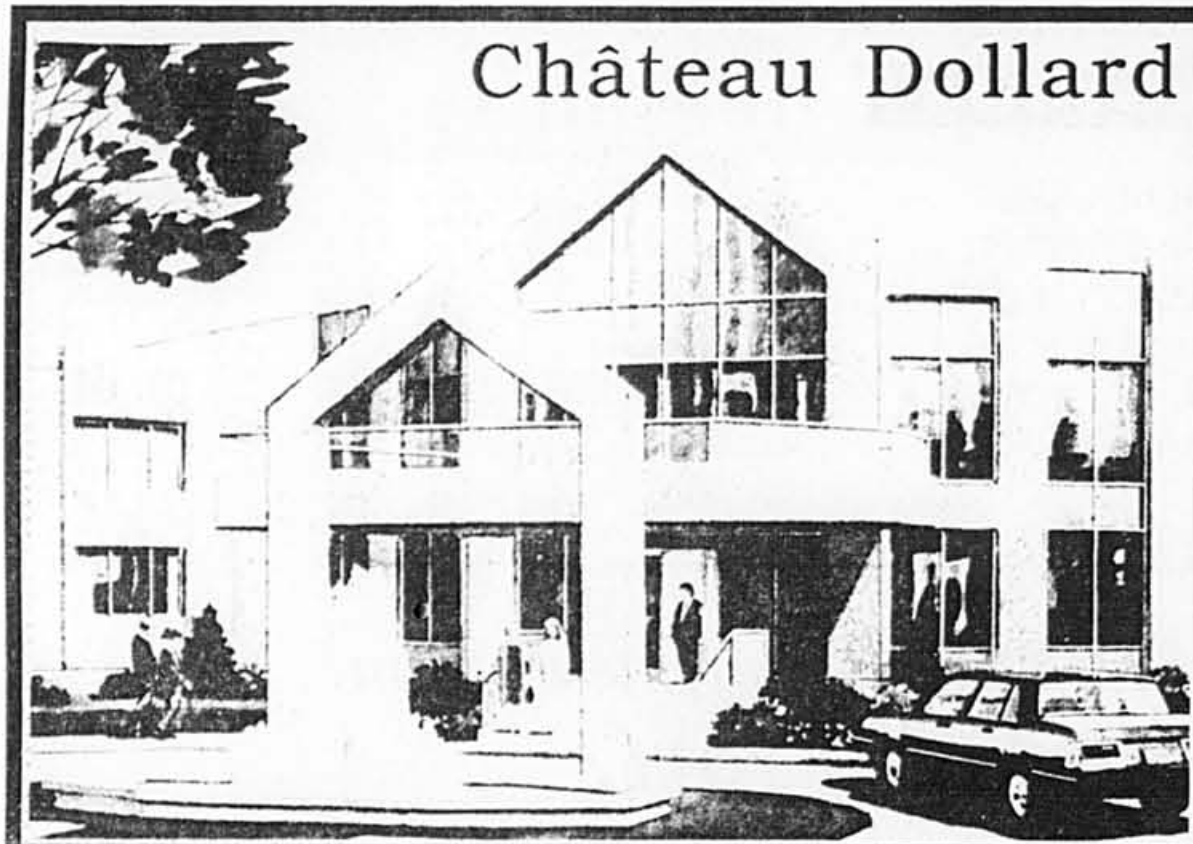
Distrayez-vous aussi en appréciant la mineur de vos chances de jamais trouver un donneur. Ou en chronométrant le temps que vous mettez à prendre en horreur ce rein artificiel qui encombre subitement votre vie.

Ou le temps que mettra l'amour du prochain à disparaître de votre personnalité...



Le directeur du laboratoire, M. Jan Gecsei, et un stagiaire, Joël Langlois, ont travaillé de concert sur le raccordement des systèmes-experts aux terminaux Alex.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse



Château Dollard

Un Concept Unique dans l'Art de Vivre pour Personnes à la Retraite

- Bâtiment à deux étages
- Deux ascenseurs
- 52 logis "petit studio"
- 54 logis "grand studio"
- 16 logis avec 1 ch. à coucher
- Service d'une domestique
- Ménage à chaque semaine
- Sécurité 24 heures
- Surveillance à circuit fermé
- Assistance d'urgence 24 heures
- Visites régulières de médecin
- Élégante salle à manger
- 3 repas par jour
- Théâtre
- Piscine intérieure chauffée

- Bain chaud tourbillon
- Salle d'exercices
- Bibliothèque
- Salon de coiffure/barbier
- Banque/agence de voyage
- Service de câble CFCF
- Salles de séjour
- Chapelle
- Ateliers de passe-temps
- Stationnement intérieur
- Grande cour paysagée
- Jardins
- Jeux de palets
- Jeux de bingo
- Service de navettes

Pour obtenir plus d'information sur le Château Dollard, veuillez remplir le coupon et nous l'envoyer ou téléphonez à notre bureau de location.

() Veuillez me faire parvenir votre brochure explicative du Château Dollard, avec tous les détails et prix.

() Veuillez me contacter vous-même.

Nom _____
 Adresse _____
 Ville _____
 Code Postal _____
 Téléphone _____

Château Dollard
 1055 Rue Tecumseh
 Dollard-des-Ormeaux, QC
 H9B 3G9
(514) 685-4444

GAGNANTS DU CONCOURS «PERSONNALITÉ MYSTÈRE»

Ce concours présenté tous les dimanches dans *La Presse* sous la rubrique «Têtes d'affiches» s'est terminé le 28 mai dernier.

Voici la liste des gagnants de cette année. Ces personnes ont mérité 200 \$ en bons d'achat offerts par *La Presse* et la Corporation et Le Salon des métiers d'art du Québec.

- Madame Jacqueline Morin de Saint-Léonard
- Madame Lise Lacroix de Laval
- Monsieur Robert Lacelle de Montréal
- Madame Léonie Picard d'Outremont
- Madame Marie-Hélène Gagnon de Montréal-Nord

En plus de féliciter nos gagnants, nous tenons à remercier tous les participants à ce concours qui a remporté un très grand succès.

Je pense donc je lis

La Presse

PROPOSITIONS D'AFFAIRES...

705 HYPOTHÈQUES

A IERE 2e, balance de vente, notaire Laberge 729-4334
ESCOMPTE Meilleure offre. Réponse 24h. R. Landry 288-9222
HYPOTHÈQUES (1re, 2e, balance de vente), Notaire Rivet 389-8484
1RE - 2E HYPOTHÈQUE Résidentiel/Commercial/Industriel PLACEMENTS SEVILLE INC 472-5452 282-8612
1RE 2E HYPOTHÈQUE ABUSSES VOS PAIEMENTS Nouveaux Crédit Bancaire Accepté ACHAT / BALANCE DE VENTE MULTI FINANCE INC. 388-8841

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

A VENDRE COMPAGNIE DE LAVAGE AU JET, 897-4821
A VENDRE, 50% participation dans restaurant français, très réputé au centre-ville de Montréal pour chef cuisinier sérieux. Possibilité d'échange sur propriété ou autre. 1-787-2966
ACCÉDEZ à votre indépendance financière. Routes de distributeurs exclusives concernant l'hygiène et la santé publique. Financement disponible. Pour Informations Montréal: Mme Trudel 514-276-4468, Québec: M. Pettit 418-623-2443.

CROISSANTERIE

Nouveau local disponible, marché public les Halles de Longueuil.
 3560, ch Chamby, Longueuil Denis Desjardins
 442-3190 66920 9 118

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ACHAT et vente. Aménagement de bureaux. Équipement. Finition. Balance de production. Fonds de commerce. Gros et détail. 849-7184
AGENCE DE DISTRIBUTION territoire protégé, possibilité 100 000\$ et plus par an. 418-654-1889
ASSOCIÉS actifs, (retraités ou semi-retraités). Domaine touristique et géographique, livres de voyage à travers le monde. Revenus illimités. Capital minimum requis 50,000\$. Garantie: 514-597-9129.
BOÛTIQUES (3) chaussures pour dame, banlieue de Montréal, capitale medium high, \$1,100,000 annuel, 872-0973.

COMMERCE

FACILE D'OPERATION POUR TOUTE LA FAMILLE. 2 machines qui font de l'impression à chaud.
EN OR OU TOUTES COULEURS Fabriquer des cartes d'affaires en sapin ou plastique, et briques, stylos, articles en cuir, portefeuilles, etc. Pour démonstration et rendez-vous 514-934-5993

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS RESULTATS.
285-7111
1-800-361-5013
INTERURBAIN SANS FRAIS
ANNONCES ENCADRÉES 285-7000

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

BAR, bistro terrasse, à vendre, à louer ou concession, Rive-Sud, 442-3310.
COMMERCE RENTABLE Route de distributrices. Revenu de 50,000\$ et plus, pour investisseurs sérieux, financement sur place. Info: J.B.L. Canada Inc. 731-2550
CONCESSION nouveau restaurant avec bar de grand luxe, club privé, pas de loyer, détail 50,000\$. Demandez Angelo au: 937-6212.
DISTRIBUTEUR Notre compagnie en plein essor cherche distributeur provincial en mesure de se charger de comptes importants et de monter un réseau d'agents-distributeurs. Nous offrons plusieurs produits connus à l'échelle nationale, pour distribution en gros et au détail. Investissement de 30 000\$ protégé par le stock de produits. Tél. M. B. Jettel au Holiday Inn Le Seville 332-2720, entrevues lundi à jeus. 10 à 13 h

DISTRIBUTRICES EXCLUSIVES

Devenez des représentants distributeurs pour un manufacturier de distributeurs. Brevetés, collections et autres) revendu, aucune expérience nécessaire car nous fournissons le produit, l'équipement et un support technique de manière à vous permettre d'organiser votre propre affaire. Pour atteindre le potentiel de 50,000\$ et +, ce travail nécessite de 4h à 8h par semaine, et un investissement minimum de 11,285\$. Pour recevoir la documentation appelez: 514-381-8781.
ENTREPRENEUR cherche investisseur sérieux pour l'immobilier dans le but d'une association. 478-3029.

INVESTISSEURS REQUIS

Haute technologie, haut rendement. Info: 881-7485.
ST-DENIS centrale, restaurant à louer. M.M. David, 848-1959.

712 ASSOCIÉS DEMANDES

INVESTISSEURS sérieux, produit exclusif international. 514-351-3817

715 SERVICES FINANCIERS

CAPITAL DE RISQUE Prêts commerciaux, 1ère, 2ème hyp. commerciales. Financement de recevables et chèques post-datés. M. Dupuy 676-5995.
FONDS pour commerce, industrie, affaires, appartements, etc. DENCOL MTG - 342-1554

718 ARGENT DEMANDE

BESOIN argent 1ère 2e hyp. sur propriétés notaire 729-4334.
 BESOIN argent 1re, 2e hypothèque sur propriété. Me Donald Fortin, 388-9154

725 TENUE DE LIVRES, DÉCLARATIONS D'IMPOT

COMPTABILITE, tenue de livres de qualité, 869-9556

726 INFORMATIQUE, BUREAUTIQUE

COMPTABILITE: 378-3838
 Compatibilité sur Macintosh, Bedford, Insight, Components G.L., etc. Formation, Consultation.
MACINTOSH / COMPTABILITE avec GED-ORD. Templates et cours avec WINZG et EXCEL. Jean Boissieu: 271-1651

LA PRESSE, MONTRÉAL, DIMANCHE 9 JUILLET 1989

Conservateurs et réformistes du Pacte de Varsovie font montre d'unité

d'après AFP, AP et Reuter
BUCAREST

Le sommet des sept pays du Pacte de Varsovie qui s'est terminé hier à Bucarest a cherché à réconcilier ses membres conservateurs et réformistes en réaffirmant la liberté de chaque pays membre de résoudre seul ses

questions nationales tout en respectant la solidarité socialiste.

Concernant l'évolution de la situation dans le monde socialiste et entre les pays alliés, le sommet de Bucarest n'a pas abandonné explicitement la « doctrine Brejnev » sur la souveraineté limitée des alliés.

Dans le communiqué, les sept participants au sommet ont souligné toutefois la nécessité de développer leurs rapports « sur la base d'égalité, d'indépendance et du droit de chacun d'élaborer sa ligne politique, sa stratégie et tactique sans immixtion du dehors ».

Le sommet de Bucarest a particulièrement mis l'accent sur la priorité du développement politique de l'alliance devant son aspect militaire dans le cadre existant. Autrement dit, le Pacte ne songe pas, pour l'instant, à la création d'un nouvel organe de travail politique permanent.

Derrière ce communiqué final unitaire, signé à Bucarest après un sommet de deux jours des sept pays membres de l'alliance militaire d'Europe de l'Est, se profile cependant une profonde dispute opposant la Hongrie à la Roumanie.

Les divergences concernant

certaines évolutions dans les pays socialistes, en particulier le multipartisme, ne semblent pas avoir été éliminées à en croire les résultats de la rencontre bilatérale hier entre la délégation hongroise, dirigée par le nouveau président du parti, M. Rezsö Nyers, et les Roumains sous la direction de M. Nicolae Ceausescu. La rencontre a été qualifiée de « dialogue de sourds » par une source proche des milieux hongrois.

Le sommet a par ailleurs lancé un appel à la poursuite du désarmement et au renforcement de la sécurité en Europe. Dans le domaine du désarmement conventionnel, les dirigeants socialistes estiment le début des négociations de Vienne dont la deuxième ronde se termine le 13 juillet, au point de partager l'optimisme du président américain Georges Bush sur la signature d'un premier accord en 1990. M. Bush avait parlé lors du Conseil de l'OTAN fin mai à Bruxelles de 6 mois ou d'un an.

Les résultats de la conférence représentent le plus petit dénominateur commun des pays membres du Pacte concernant les problèmes de développement socialiste alors que l'accord semble unanime

sur les propositions de désarmement, estiment les observateurs. « Les documents adoptés reflètent la position commune de tous les participants à la réunion » avait déclaré M. Ceausescu dans son toast lors du dîner officiel vendredi soir.

Selon la presse soviétique, le sommet a permis d'envisager une vision plus générale de l'Europe débarrassée des armes nucléaires et chimiques et ayant diminué ses effectifs et ses dépenses militaires.

Bush en tournée

Agence France-Presse
WASHINGTON

George Bush quitte Washington aujourd'hui pour sa deuxième tournée en Europe en moins de deux mois, au cours de laquelle il tentera, tant en Pologne et en Hongrie qu'au sommet des pays industrialisés à Paris, de promouvoir sa vision d'une Europe réconciliée.

M. Bush qui avait participé fin mai au sommet de l'OTAN à Bruxelles et s'était rendu en visite en Italie, en RFA et en Grande-Bretagne, avait à l'époque exprimé l'espoir d'un continent débarrassé du rideau de fer et de pays est-européens « réintégrés dans la communauté des nations ».

Il lui faut maintenant commencer de mettre en oeuvre ce projet. C'est ce qu'il s'efforcera de faire à Varsovie et à Gdansk, lundi et mardi, lors de la première visite d'un président des États-Unis en Pologne depuis 1977, puis les 12 et 13 juillet à Budapest, où son séjour sera une première.

Dans ces pays, considérés par Washington comme les tests d'un rapprochement de l'Ouest des satellites de l'URSS, M. Bush se livrera à un exercice délicat consistant à inciter à la poursuite des réformes économiques — corollaire indispensable selon lui de l'ouverture politique — tout en évitant de provoquer des tensions et de mettre à l'épreuve l'apparente bienveillance soviétique.

En dépit des espérances des Polonais et des Hongrois, tant des communistes au pouvoir que de l'opposition, le président américain ne vient cependant pas avec les poches pleines de dollars, même s'il entend proposer une assistance à ces deux pays en difficulté sur le plan économique.

Toute mesure d'aide — vraisemblablement un rééchelonnement de la dette polonaise et l'incitation aux investissements privés dans ces pays — sera accompagnée de conditions particulières visant à « occidentaliser » leur système économique. C'est ce que tentera de faire accepter M. Bush à ses interlocuteurs hongrois et polonais, parmi lesquels figureront pratiquement tous les hauts dignitaires des deux régimes ainsi que le chef du syndicat polonais Solidarité Lech Walesa.

Cette assistance, le président américain la veut multilatérale et entend la coordonner avec ses partenaires occidentaux et obtenir un accord à ce sujet au sommet des sept. Selon Washington, d'intenses consultations ont eu lieu à ce sujet avant cette rencontre et aucune divergence majeure n'est à craindre.

Ce sommet, comme les célébrations du bicentenaire de la révolution française auxquels il assistera les 13 et 14 juillet à Paris, doit être pour M. Bush l'occasion d'une réaffirmation des valeurs occidentales qui seront essentielles pour « surmonter la division de l'Europe », a indiqué un haut responsable.



Un portrait de Nelson Mandela réalisé par un peintre hollandais inconnu, à partir d'une description que lui en a fait Winnie Mandela et ses avocats, tient lieu de photo récente, puisqu'il n'a pu être photographié depuis son emprisonnement par le régime sud-africain en 1962.

Nelson Mandela a rencontré Botha

d'après AFP et UPI
PRÉTORIA

Nelson Mandela, le leader nationaliste emprisonné depuis 27 ans, et le président de l'Afrique du Sud Pieter W. Botha se sont rencontrés de « manière informelle » au Cap, a annoncé hier le ministre sud-africain de la Justice Kobie Coetsee.

Le ministre sud-africain des Affaires étrangères, Roelof « Pik » Botha, a pour sa part estimé hier que cette rencontre était « probablement l'événement le plus important de l'histoire contemporaine de l'Afrique du Sud ». Dans un communiqué, M. « Pik » Botha a estimé que le peuple sud-africain bénéficierait des réactions positives de l'étranger à cette rencontre inédite. Il a tenu à souligner que le chef historique de l'ANC et le chef de l'Etat s'étaient rencontrés sans aucune médiation extérieure.

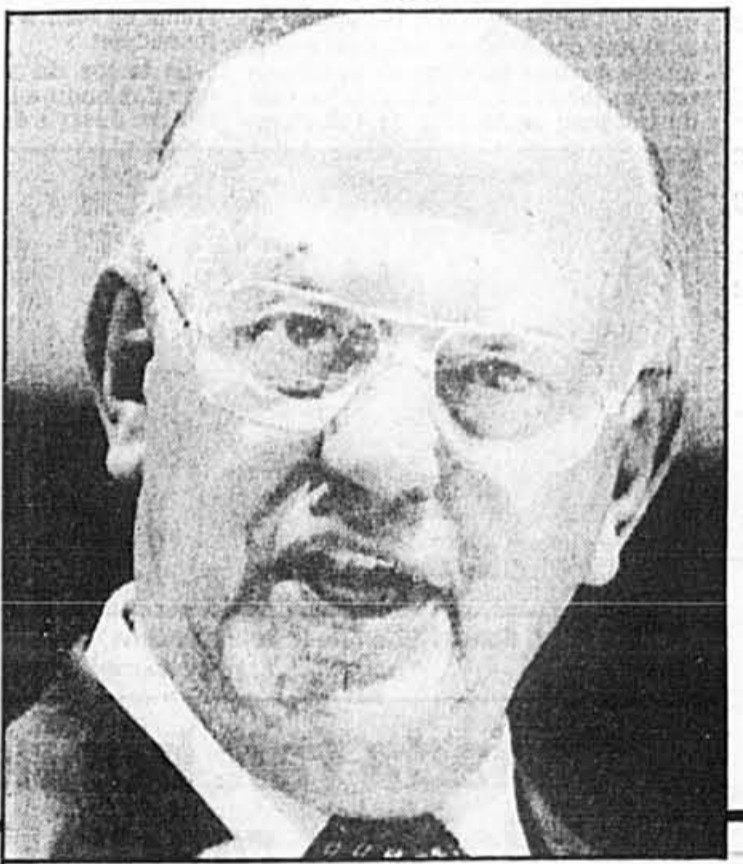
M. Coetsee a précisé que Nelson Mandela, le chef historique du Congrès national africain (ANC, interdit par Pretoria) a rendu mercredi une « vi-

site de courtoisie » de 45 minutes à Pieter Botha dans sa résidence de Thuyhuys, au Cap. Il s'agit de la première rencontre entre le prisonnier le plus célèbre du monde et le président sud-africain.

Selon le ministre de la Justice, il ne s'agissait pas de négociations, et les deux hommes n'ont pas évoqué de problèmes politiques. Ils ont « néanmoins eu l'occasion de confirmer leur soutien à un développement pacifique de la situation en Afrique du Sud ». Présent lors de la visite de M. Mandela, M. Coetsee a précisé que « l'éventualité de rencontres ultérieures » entre les deux hommes n'avait pas été abordée, soulignant que l'entretien s'était déroulé dans un climat agréable.

La plupart des analystes affirment que Mandela ne devrait pas être libéré avant les élections législatives de septembre. Certains membres du parti redoutent que Botha ne fasse libérer Mandela prématurément pour se venger de la victoire de Klerk à l'issue de la lutte de pouvoir qui les a opposés cette année.

Pieter Botha



Quatrième journaliste américain expulsé de Chine

d'après AFP et Reuter
PÉKIN

Un reporter de la Voix de l'Amérique, M. Mark Hopkins, accusé d'avoir « violé la loi martiale » a reçu hier l'ordre des autorités chinoises de quitter le territoire dans les trois jours. M. Hopkins est le deuxième journaliste de la radio gouvernementale américaine expulsé en moins d'un mois, après que le chef du bureau de la VOA à Pékin, M. Al Pessin, ait fait l'objet d'une mesure identique le 15 juin dernier. La direction de VOA à Washington a rejeté les accusations des autorités chinoises et estimé qu'il s'agissait d'une mesure « à courte vue ». Quant au Département d'Etat, il a critiqué, hier, au nom de la liberté de la presse l'expulsion du correspondant de la VOA.

M. Hopkins a été convoqué hier matin au siège de la police de sécurité et s'est vu accusé d'avoir « fait de la propagande, déformé les faits, effectué des reportages avec un visa de touriste et d'avoir violé la loi martiale ».

Il est le quatrième journaliste américain expulsé de Chine depuis le mois dernier, après M. John Pomfret, correspondant de l'agence Associated Press expulsé à la mi-juin en même temps que M. Pessin, et Joseph F. Kahn, du Dallas, qui couvrait l'actualité en Chine sans accréditation officielle.

M. Hopkins a été durant quatre ans le chef de poste de la VOA à Pékin, jusqu'à l'été dernier. Il séjournait en Chine depuis le 10 juin dernier. La radio américaine a fait l'objet d'attaques répétées ces dernières semaines de la part des autorités chinoises pour sa couverture du Printemps de Pékin 1989 et de la répression qui s'en est suivie.

Les émissions en langue chinoise de la VOA sont écoutées par plusieurs dizaines de millions de Chinois. Rappelons que l'ambassade américaine à Pékin abrite le principal dissident chinois, l'astrophysicien Fang Lizhi, considéré comme un des inspirateurs de la « rébellion contre-révolutionnaire » noyée dans le sang dans la nuit du 3 au 4 juin.

Par ailleurs, l'ancien président américain Richard Nixon, artisan du rapprochement entre Washington et Pékin consacré par son voyage historique en 1972 dans la capitale chinoise, envisage de se rendre en Chine en septembre, selon le Washington Post.

Citant des sources gouvernementales et diplomatiques, le journal écrit que M. Nixon et l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger seront vraisemblablement les deux premiers hommes politiques américains de premier plan à se rendre en Chine à la suite de la violente répression du mouvement en faveur de la démocratie le mois dernier à Pékin.

M. Nixon n'a pas commenté l'information du Post. Pour sa part, M. Kissinger a déclaré qu'il envisageait d'accepter en octobre une invitation qui lui avait été « transmise de longue date ». Il a ajouté qu'il « se gardait bien de vouloir mener la politique étrangère » des États-Unis et qu'il « n'entreprendrait rien (dans ce domaine) sans avoir consulté son gouvernement ».

Soudan: l'avenir de la junte demeure flou

d'après AFP et Reuter
KHARTOUM

L'avenir de la junte militaire qui a récemment pris le pouvoir au Soudan demeure très flou. Après avoir fait table rase de toutes les institutions politiques en place, le Conseil de commandement de la révolution de salut national (CCRSN) paraît rencontrer des difficultés dans la recherche de personnalités civiles indépendantes susceptibles de l'assister dans la gestion du pays.

Selon des informations circulant dans les milieux diplomatiques, plusieurs personnes, connues pour leurs hautes compétences, auraient décliné l'offre d'une participation au gouvernement. Parmi elles figureraient un économiste de renom, M. el-Tigani el-Tayeb, ancien secrétaire d'Etat aux Finances, qui n'avait pas ménagé ses critiques de la gestion de M. Sadek el-Mahdi, Premier ministre déchu, bien qu'il fût considéré comme proche de lui.

Toutefois, le général Béchir a assuré, hier, qu'un gouvernement de 21 membres sera constitué dans les 24 heures et qu'il assumerait lui-même la présidence et le portefeuille de la Défense.

Shamir met Pérès en garde contre une scission

d'après AFP, UPI et Reuter
JÉRUSALEM

Yitzhak Shamir, chef du Likoud (droite nationaliste), a mis en garde hier ses alliés travaillistes du gouvernement d'union nationale contre toute tentative de quitter son gouvernement, a rapporté la radio israélienne.

« S'ils quittent le gouvernement alors que nous traversons une période cruciale, les travaillistes le payeront très cher et devront prendre sur eux la responsabilité d'avoir rompu l'unité nationale », a déclaré M. Shamir dans une interview à la radio israélienne.

Depuis que M. Shamir s'est aligné sur l'aile dure de son parti, lors de la réunion du comité cen-

tral du Likoud, mercredi à Tel Aviv, de plus en plus de voix au sein du Parti travailliste israélien se sont prononcées en faveur d'une rupture immédiate. Les ministres travaillistes doivent se réunir demain pour décider de la marche à suivre.

Toutefois, l'attentat de jeudi, qui a fait 14 morts et 27 blessés parmi les passagers d'un autobus israélien près de Jérusalem, a mis momentanément en sourdine les rivalités politiques.

À ce sujet, aux cris de « mort aux Arabes », plus de 300 Israéliens en colère ont parcouru hier l'une des principales rues de Jérusalem en criant de pierres les voitures appartenant à des Palestiniens, en représailles à l'attentat qui a causé jeudi la mort de 14 juifs à bord d'un autocar.

Menem assume la présidence d'une Argentine en pleine crise

d'après AFP et Reuter
BUENOS AIRES

Le péroniste Carlos Saul Menem est devenu hier le 46^e chef de l'Etat argentin en assumant officiellement — et pour six ans — le pouvoir au moment où le pays, plongé dans un chaos économique sans précédent, s'interroge avec angoisse et impatience sur son destin. C'était la première fois en 61 années de l'histoire d'Argentine, marquée par plusieurs coups d'Etat militaires, que le transfert de pouvoir s'effectuait d'un président élu à un autre président élu.

L'enfant de La Rioja (nord-ouest du pays), une petite ville de 70 000 habitants au pied des Andes, entre vignes et vaches, accède à la présidence, porteur des dernières espérances de trente millions de citoyens qui ne peuvent croire à leur brutale décadence et attendent de lui qu'il leur rende, sinon leur prospérité d'antan, du moins la foi en un avenir.

Une véritable roulette russe pour cet avocat, fils d'une famille d'émigrants syro-libanais, qui, une semaine à peine après avoir fêté son 59^e anniversaire, se voit confier l'écrasante responsabilité de tourner, quoi qu'il arrive, une page de l'histoire du pays.

Les prochains mois diront si l'Argentine a entrepris de gravir lentement les échelons du redressement ou si, au contraire, elle s'est engouffrée pour longtemps dans les sables mouvants du sous-développement. Féodal et colonial jusqu'à la révolution sociale péroniste de 1946, agité depuis par les soubresauts d'une société écartelée entre les privilèges revendiqués tant par le capital que par le travail, le pays est aujourd'hui au seuil d'un défi, celui d'entrer dans la normalité.

Des générations entières se sont retranchées, dans les heures de gloire comme dans celles de dépression, derrière une boutade pour expliquer l' inexplicable. A ceux qui les interrogeaient sur

leurs paradoxes et leurs contradictions, sur leur propension à ne jamais se plier aux règles communes de l'évolution des peuples, les Argentins répondaient invariablement avec un mélange de fierté et de résignation: nous sommes un pays « atypique ».

Il semble bien que l'heure a sonné de renoncer à ce droit à la différence. D'établir des structures économiques et sociales orthodoxes, ou de s'engager dans un processus de décomposition d'une telle ampleur que, selon la formule d'un humoriste local, « même le Liban pourra affirmer qu'il ne craint pas un risque d'argentinisation ».

À l'aube de l'ère Menem, les quotidiens locaux font assaut de titres-catastrophe. Une inflation de près de 115 p. cent au cours du mois de juin et qui file vers les 200 p. cent en juillet. Depuis le début du mois, les prix ont enregistré des hausses de 100 à 400 p. cent en prévision du brutal coup

de frein attendus de la part du nouveau gouvernement.

Les caisses de l'Etat sont vides. La dette, extérieure et intérieure, atteint les 570 milliards, c'est à dire plus que le produit intérieur brut annuel. L'industrie est paralysée. Labourage et pâturage, marmelles historiques de la richesse nationale, sont dans l'expectative. Patronat et syndicat font le gros dos, persuadés l'un et l'autre qu'ils vont devoir payer les pots qu'ils ont cassés depuis un demi-siècle.

Réputés champions du monde de la consommation de viande, les Argentins, effarés ou hébétés, ne peuvent croire que, en juillet, le salaire minimum (\$36) suffise tout juste à se payer un kilo de pain et un litre de lait par jour. En une semaine le boeuf a augmenté de 140 p. cent, l'eau minérale de plus de 400 p. cent, le sucre de 165 p. cent, les produits boulangers de 100 à 300 p. cent, le beurre et la farine de 150 pour

cent, les pâtes alimentaires de 160 p. cent.

Les carburants coûteront quatre fois plus cher la semaine prochaine et, dans toutes les stations-service du pays, des files de dizaines de véhicules attendent des heures entières de pouvoir faire un dernier plein « barato » (bon marché). Comme pour profiter symboliquement des dernières faveurs d'une époque dorée avant ce qui s'annonce comme une dure traversée du désert.

Menem a promis une « révolution productive » dont le premier pas concret sera aujourd'hui la révélation du plan de redressement mis au point pour, d'abord, abattre l'hyperinflation et, à terme, relancer la croissance. Il a averti que le remède serait douloureux mais a juré que rien ne l'arrêterait. Des propos qui rappellent ceux tenus par Raul Alfonsín il y a quatre ans et dont le nouveau président s'était alors fait l'adversaire impitoyable. A lui désormais de jouer.

La mission Saint-François-Xavier de Kahnawake (2)



L'église telle qu'elle apparaît aujourd'hui. PHOTO JEAN COUPLI, La Presse

GUY PINARD

Le souvenir que j'avais de Kahnawake était plutôt vague. Il y avait 25 ans que je n'avais pas mis les pieds à Caughnawaga, comme on disait à l'époque.

Et ce souvenir vague, c'était celui d'une église au clocher disproportionné, flanquée d'une aire de jeu pour la crosse, où je sévissais à l'époque comme arbitre.

Grande fut donc ma surprise en constatant la qualité de l'ensemble que constituait l'église actuelle, le presbytère installé dans des baraquements militaires, et les vestiges du fort Saint-Louis, le tout complété par des jardins et un centre communautaire récemment construit, sur un terrain qui mesure 360 pieds dans sa partie la plus large sur 235 dans sa partie la plus profonde.

L'église

L'église fut construite en 1845 sur l'emplacement de l'église d'origine, édifiée en 1717. Les Agniers avaient érigé leur toute première église — évidemment fort rustique — dès 1668 à Kentaké, pour la remplacer par une plus grande et une plus solide deux ans plus tard à la demande du jésuite Claude Dablon. Une autre église, construite en bois en 1676, mesurait 60 pieds sur 25.

L'église de 1717 était dans un état lamentable au début du XIX^e siècle, et les travaux de 1801 se sont limités au clocher, qu'on consolida et qu'on exhausça de 20 pieds. Le 27 août 1844, M. Marcoux demanda à M^{re} Ignace Bourget, évêque de Montréal, la permission de construire une nouvelle église. La permission fut accordée deux jours plus tard.

Les plans de l'église furent l'oeuvre du jésuite Félix Martin, qui fut l'architecte et le premier recteur du collège Sainte-Marie fondé en 1849. Les plans prévoyaient une église de 45 pieds (piés anglais, précisait le bon père) de largeur sur 108 de profondeur, et incorporaient la tour carrée de 20 pieds de côté ainsi que la flèche à lanterne octogonale de l'église de 1717. Un relevé du ministère des Affaires indiennes a permis de mesurer les dimensions suivantes: largeur de 52 pieds, 75 à la hauteur du transept; profondeur de 112 pieds,

120 en incluant la tour du clocher; hauteur de 46 pieds pour la flèche, 54 pieds pour la tour, 113 en incluant la flèche, sa croix et le coq gaulois qui la surmonte. L'épaisseur des murs portants varie de trois à quatre pieds.

Les marchés de construction furent signés le 2 janvier 1845 avec les frères maçons Jean-Baptiste et François Branchaud, et le menuisier François-Xavier Poitras. Les contrats fixaient le début des travaux à mai et la terminaison à décembre. La pose de la pierre angulaire par Joseph Vincent Quiblier eut lieu le 18 mai 1845, en présence de nombreuses personnalités. La construction fut terminée en novembre, sauf pour la tôle de la toiture, posée le printemps suivant.

D'importants travaux eurent lieu à l'été de 1861 à la suite du passage de la foudre à l'intérieur de l'église. La charpente d'acier du clocher date de 1907. Quant au toit, il fut refait en 1938.

Analyse architecturale

Construite en pierre des champs, l'église épouse la forme d'une croix latine et est dotée d'un toit à pignon à pente douce auquel s'accroche la voûte du choeur et de la nef.

La façade est remarquable pour sa symétrie, ses chaînes d'angle harpées et l'aspect démesurément massif de la tour carrée du clocher. La porte d'entrée principale et une imposte rayonnante se retrouvent sous un arc en anse de panier, surmonté de trois petites fenêtres rectangulaires. De chaque côté, on remarque une fenêtre à arc en plein cintre. Le porche rudimentaire est une addition récente.

Trois fenêtres à arc en plein cintre de 12 pieds de hauteur éclairent la nef de chaque côté. Chaque transept est éclairé par une fenêtre à vitrail polychrome. Une dernière fenêtre éclaire le choeur.

Le mur nord est sans fenêtre, mais on y remarque trois vastes enfoncements et une niche. La statue insérée dans la niche au sommet du mur y fut placée le 10 octobre 1905. Fabriquée par le sculpteur Carli, elle fut installée dans une niche aménagée par Thomas Laraquette.

L'intérieur

L'intérieur de l'église recèle de nombreuses richesses artistiques. Le maître-autel fut sculpté au XVIII^e siècle par Paul La Brosse ou Gilles Bolvin (impossible d'être plus précis), puis décoré 100 ans plus tard par Vincent Chartrand, qui réalisa aussi le tabernacle. L'Enfant Jésus au globe qui surmonte le tabernacle fut sculpté dans le bois entre 1671 et 1700 aux ateliers des Ursulines, à Québec. Ce magnifique autel est surmonté d'un fronton arqué, reposant sur quatre colonnes cannelées à socle carré et à chapiteau corinthien, le tout richement orné de feuilles d'or. Le grand crucifix placé au-dessus du maître-autel fut offert par les parents des 35 Agniers qui perdirent la vie lors d'un accident survenu pendant la construction du pont de Québec, en 1907.

Les deux statues polychromes en bois qui ornent le choeur furent sculptées par Louis-Thomas Berlinguet. Elles représentent saint Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, et le premier missionnaire jésuite, saint François Xavier. Les grandes toiles représentent le saint roi Louis, la Vierge Marie et saint François Xavier. Elles furent offertes par le roi Charles X de France en 1826, à l'occasion de son couronnement.

La lampe du sanctuaire en argent massif remonte au régime français et témoigne du style de l'École française du



L'intérieur de l'église, en juillet 1932

XVII^e siècle. Son ornementation est faite de coquilles et de feuilles d'eau.

Les deux autels latéraux ont été réalisés par Chartrand. Ces autels sont coiffés d'un fronton triangulaire à base fermée. Le tabernacle de Kateri Tekakwitha fut inauguré le 1^{er} novembre 1972. Sculpté dans le marbre de Carrare, il



La cloche offerte par William IV en 1832



Le foyer de la cuisine, construit vers 1721

contient les reliques de Kateri. La statue est une oeuvre de Médard Bourgeau.

La chaire fut sculptée dans le bois par Chartrand. Les bas-reliefs sont aussi en bois, mais les statues polychromes sont en plâtre. La chaire se trouvait jadis à l'angle sud-ouest du choeur et du transept de gauche. Chaque station du chemin de Croix sculpté en haut-relief contient une légende en iroquois, une langue qui n'utilise que 11 lettres de notre alphabet.

L'orgue fut acheté en 1916 et inauguré le jour de Noël de cette année-là. Il remplaçait l'harmonium offert par les membres de la tribu en 1891.

Les fresques de la voûte de l'église furent peintes par Guido Nincheri, qui termina son oeuvre en octobre 1928, après cinq ans de labeur. Une galerie en forme de «U» ceinture le temple religieux sur trois côtés et s'arrête au transept. Cette galerie repose sur des colonnes unies. L'électricité fut installée en 1906.

Le tabernacle de la sacristie attenante à l'église fut sculpté entre 1780 et 1810 et attribué à un dénommé Belleville. Le retable de l'autel serait encore plus vieux puisqu'il s'assimile à celui de la vieille église des Jésuites, à Québec.

Parmi les nombreuses richesses du musée, on remarque un bureau datant de 1722, une peinture de Kateri peinte par le jésuite Claude Chauchetière en 1681, les crucifix en ivoire offerts par Louis XIV (l'un d'eux daterait du règne d'Henri II), vers 1550, un ostensor en vermeil offert aux jésuites de la mission en 1680 par Claude Prévost, ancien échevin de Paris, et sa femme Elisabeth Le Gendre, un crucifix en ivoire de trois pieds de hauteur rapporté de France en 1680 par Jacques Frémin, un crucifix en argent offert par Napoléon III et vraisemblablement façonné vers 1738, un ciboire en argent réalisé entre 1687 et 1691, un boîtier aux saintes huiles en argent massif, oeuvre de Salomon Marion, une aiguillère baptismale en argent massif réalisée par Pierre Hugué, également auteur de l'instrument de paix en argent massif orné d'un Christ en croix et de quatre têtes d'ange, un bénitier en argent massif conçu au XVIII^e siècle par Ignace-François Delezanne, un plateau en argent massif portant le poinçon de Guillaume Loir et datant de 1745, et un wampum offert en 1677 par des Hurons à leurs amis agniers récemment baptisés.

Le presbytère et le fort

Les baraquements militaires recyclés en presbytère remontent à 1717. Ces bâtiments en moellons de pierre sont remarquables pour la grande variété de leur fenestration asymétrique et arythmique, pour ne pas dire anarchique, ses toits de types différents et à revêtement de bardeaux de bois, ses fenêtres et ses lucarnes de formes et de dimensions différentes, et l'absence totale de travées logiques.

Situé le plus à l'ouest, le mess des officiers mesure 44 pieds sur 32 et 24 de hauteur. Il comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée et des combles. On remarquera plus particulièrement le toit, en pavillon à l'extrémité sud, et à pignon à l'extrémité nord. La maison attenante mesure 54 pieds sur 37 de profondeur et 36 de hauteur, et est coiffée d'un toit en pavillon à quatre versants. L'immeuble comprend un sous-sol, un

rez-de-chaussée, un étage et des combles. Ce bâtiment est surtout riche pour son four, ses murs épais en moellons de pierre, ses grosses poutres carrées de 12 pouces et les larges planches de ses planchers.

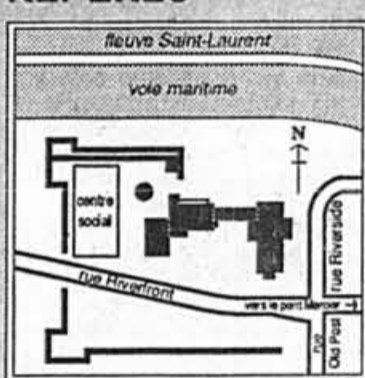
Ce bâtiment était jadis relié à l'église par un simple corridor de 10 pieds de largeur, aujourd'hui remplacé par un corps de bâtiment de 69 pieds de longueur sur 24 qui abrite notamment la sacristie, remarquable pour son autel en bois sculpté comme on l'a vu précédemment. Le bâtiment à toit à pignon ne comprend qu'un étage. A noter les étripe-chats qu'on retrouve aux fenêtres. Quant à la tour d'eau de forme carrée et coiffée d'un toit en pavillon, elle mesure 12 pieds de côté et 32 pieds de hauteur jusqu'au pignon de son toit.

Le fort Saint-Louis fut construit en 1725 selon des plans de Gaspard Chaussegros de Léry, mais certains doutent qu'il ait été complété. Il s'agissait d'un établissement militaire de forme rectangulaire plus profond que large, doté de bastions à chaque angle. Les murs de dix pieds de hauteur étaient dotés de meurtrières, et la porte principale se trouvait dans la courtine est. De ces fortifications, il reste la poudrière et de longs pans de murs au nord-ouest, à l'ouest et au sud-ouest de l'église. Ces vestiges furent restaurés par le gouvernement fédéral en 1938. Le père Réal Lalonde, curé depuis peu, en profita pour démolir les bicoques de la basse-cour et la vieille grange, qui dissimulait un puits depuis protégé par un mur de pierre.

La réserve des Agniers mesure quatre milles en bordure du fleuve Saint-Laurent, sur huit de profondeur. Cette propriété représente la totalité de l'ancienne seigneurie de Sault-Saint-Louis, bornée à l'est par la seigneurie de La Prairie, au sud par la seigneurie de La Salle, et à l'ouest par la seigneurie de Châteauguay.

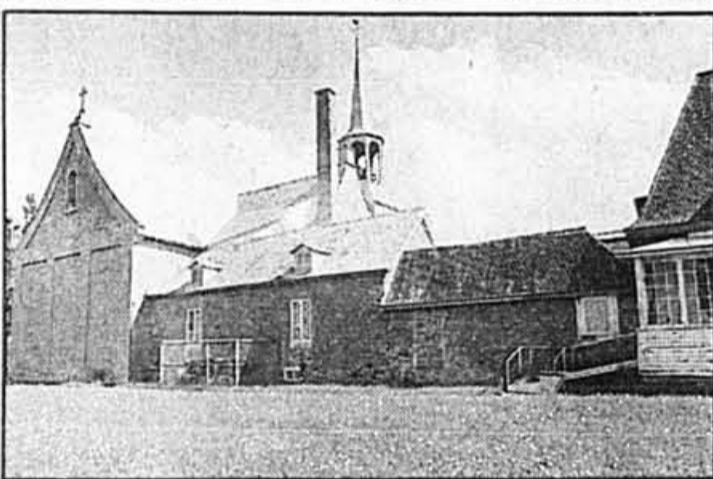
SOURCES: Messenger Press: *Historic Caughnawaga*, par E.J. Devine, s.j. — *Le Messager canadien: J'ai cent ans!*, par Henri Bechard, s.j. — *Mission Saint-François-Xavier: La vénérable Kateri Tekakwitha*, magazine Kateri, numéro 106, *La bienheureuse Kateri Tekakwitha*, et documents divers — Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: plans divers — *Revue Architecture: Une maison de 1720*, par Edouard Piché — Ministère des Affaires culturelles: Inventaire des biens culturels — *La Presse*, 30 juin 1934: *Caughnawaga hier et aujourd'hui*, par Adelard Dugré, s.j.

REPÈRES

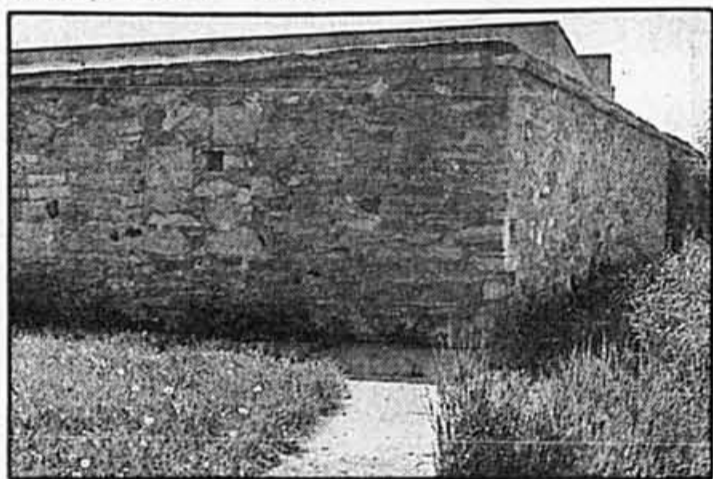


Nom: mission Saint-François-Xavier. Adresse: rue Riverfront, à Kahnawake.

Ces articles sont offerts sous forme de livres par les Editions La Presse, sous le titre *Montréal, son histoire, son architecture*. Renseignements: Guy Pinard, 285-7070.



Le côté nord, donc riverain de la voie maritime, de l'ensemble



L'angle nord des vestiges du fort Saint-Louis. Les meurtrières ont dû être murées à cause du vandalisme.

Le Canada fait bonne figure au Mondial de la philatélie qui se tient à Paris

DENIS MASSE

À l'encontre de l'administration postale américaine, les Postes canadiennes n'ont pas émis de timbre spécial à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française. Cependant, dans le cadre du Mondial de philatélie qui s'est ouvert au Parc des expositions de Paris, vendredi, elles offrent aux très nombreux visiteurs qui se pressent devant leur stand une carte souvenir de l'exposition reproduisant un agrandissement couleurs du timbre émis le jour même de l'ouverture de Philéxfrance, en l'honneur de l'écrivain québécois Louis Fréchette, auteur de la « légende d'un peuple ».

Cette carte qui vend ici 10 francs, est très demandée de la part des philatélistes qui les collectionnent d'une exposition internationale à l'autre. Alain Hétu, appartenant au personnel de la mise en marché des produits philatéliques à la région de Montréal, appose consciencieusement sur cette carte l'empreinte d'affranchissement qui réunit côte à côte le bonnet phrygien et le drapeau canadien.

À côté de cette carte, s'élèvent également très rapidement des tee-shirts ornés du motif de l'un ou l'autre des quatre timbres montrant des papillons du Canada qui ont été émis l'année dernière.

Avec ces chandails légers au dessin tout pimpant et avec son fameux timbre de 50

cents à bordure métallique représentant un ornement de tête amérindien, le comptoir canadien livre une belle lutte d'achalandage et de popularité au stand des États-Unis qui est son voisin, comme dans la vraie géographie. Mais, de fait, les trois employés des Postes canadiennes délégués par l'administration vendent nos timbres pour le compte de la maison Théodore Champion qui est le seul représentant autorisé de la Société canadienne des Postes en France.

Le Mondial de philatélie dont les affiches publicitaires tapissent abondamment les couloirs du métro de Paris, a déjà attiré plus de 75000 visiteurs en deux jours à la Porte de Versailles où il a été aménagé sur 50000 mètres carrés d'un vaste bâtiment du Parc des expositions.

Pendant dix jours, Philéxfrance sera l'épicentre de la philatélie mondiale en présentant, réparties dans 5000 cadres, les collections étrangères sévèrement sélectionnées dans chaque pays.

Denis Hamel, de Québec, qui est le seul Canadien à être membre du jury international invité à accorder des médailles aux plus méritants, m'assure que la participation des 25 exposants canadiens, est d'une remarquable qualité.

Parmi ces exposants, on trouve cinq jeunes philatélistes du Cercle philatélique de Saint-Roch de l'Achigan dirigé par madame Nicole Saint-père, dont les collections thématiques

ont été agréées par le Comité organisateur de Philéxfrance.

Selon toute attente, la collection de Me Guy Des Rivières, de Québec, réunissant un grand nombre de marques postales du régime français de la Nouvelle-France, devrait séduire le jury. On note aussi une collection d'histoire postale présentée par un religieux oblat de Montréal, le Père Anatole Walker, ainsi que 80 pages d'albums sur l'émission des Grandes Reines des timbres à l'effigie de la reine Victoria, émis entre 1868 et 1883 par l'administration postale d'Ottawa, présentée par un employé d'une usine de plastiques de Cookshire, près de Sherbrooke, Gérald Pageau. Ce dernier est le seul exposant du Québec à être venu à Philéxfrance assister à la distribution des prix qui aura lieu au cours de la semaine.

Vendredi, les Parisiens ont eu l'impression de remonter le temps quand ils ont vu défiler dans les rues aux pavés humides un convoi d'anciennes diligences postales tirées par des attelages fringants qui convergeaient vers l'emplacement de l'exposition à la Porte de Versailles.

La grande « timbrople » édiflée au parc des expositions dans le style d'une ville-jardin imaginée il y a deux siècles par Claude-Nicolas Ledoux, a tout pour attirer les 250000 philatélistes attendus au cours de ces dix jours, depuis le télégraphe Chappe reconstruit jusqu'aux engins spatiaux Ariane et Hermès.

Cinq morts sur les routes du Québec depuis vendredi

Au moins cinq personnes ont perdu la vie sur les routes du Québec depuis le début du week-end.

Vendredi soir, une conductrice s'est fait tuer par un camion qui a traversé le terre-plein de l'autoroute 13, à LaVal.

Dans l'après-midi, à Saint-Félix d'Otis, au Saguenay, une violente collision frontale avait fait un mort et un blessé grave, vendredi après-midi.

Pour une raison non élucidée, deux véhicules, qui roulaient en sens opposé, se sont heurtés de plain fouet. L'impact fut à ce point violent qu'un des deux véhicules a pris feu et s'est presque entièrement consumé.

L'incendie a détruit tout indice permettant d'identifier rapidement la victime; la plaque d'immatriculation avait fondu, de même que la carrosserie!

Vers midi, hier, un motocycliste a perdu la vie en percutant une barrière de sécurité. Son identité n'a pas été dévoilée.

Hier, à 13h, trois véhicules sont entrés en collision à Saint-Léonard d'Aston, entre Drummondville et Victoriaville. Une conductrice a négligé de s'arrêter à une intersection et s'est fait prendre « en sandwich » entre deux voitures qui roulaient en direction opposée.

La femme, Raymonde Devos, 42 ans, de Victoriaville, est morte sur le coup, trois personnes ont été blessées gravement, et deux autres légèrement.

Finalement, vers 18h hier, sur la route 20, à la hauteur de Bécancour, un autre motocycliste est entré en collision avec une voiture et est mort immédiatement.

Mgr Mongeau, missionnaire québécois, s'est attiré les foudres de Marcos

PATRICK GRANDJEAN

■ Il a vu le jour avec ce siècle L'Épiphanie, dans le comté de l'Assomption. Mais Monseigneur Gérard Mongeau, Oblat de Marie Immaculée, mourra à Cotabato, aux Philippines, le pays où il vit depuis 50 ans aujourd'hui et où il désire être enterré.

À 89 ans, celui qui fut le premier archevêque de Cotabato n'aura guère vécu au Québec. À l'âge de 19 ans, il partait en poste au Texas dans une paroisse mexicaine de Houston. Vingt ans plus tard, à l'aube de la seconde guerre mondiale, il se porta volontaire pour établir des paroisses aux Philippines, dans l'île de Mindanao. C'était le début d'une longue histoire d'amour et de pitié que Monseigneur Mongeau espère encore très longue: « Nous voulons tous aller au Paradis, mais pas demain! »

Le missionnaire est actuellement de passage au Québec, à la résidence des Oblats de Sainte-Agathe-des-Monts. Et c'est là qu'il reçoit *La Presse* pour raconter sa vie passée au service de ses semblables, au contact de leurs rêves et de leurs problèmes aussi.

« Je suis allé aux Philippines au moment où des milliers de pionniers des îles du nord de l'archipel, catholiques, venaient s'installer en « Terre promise », au cœur de l'île de Mindanao et dans les îles Sulu, majoritairement musulmanes. Nous avions pour mission de bâtir pour eux des églises, des écoles, d'établir des paroisses, ainsi que l'évangélisation de tous ces pionniers. Nous avons relevé un jésuite qui tenait l'unique paroisse, isolée, à Cotabato (Fort de pierre) », raconte-t-il.

Mais la guerre éclata et le Père Mongeau fut emprisonné par les Japonais dans un camp de concentration de Manille en 1942. « Nous étions 5000 étrangers et nous avons été libérés le jour de ma fête, le 4 février 1945! » s'exclame le missionnaire qui aura tout partagé avec les Philippines: guerre, typhons, incendies, maladies.

Aujourd'hui, il peut contempler l'oeuvre accomplie. Et s'il est en fauteuil roulant, si ses jambes sont affaiblies, Monseigneur Mongeau n'a rien perdu de sa vitalité et de son zèle.

Sous sa responsabilité, les oblats ont mis sur pied un système scolaire complet qui compte aujourd'hui plus de 150 écoles et collèges et une université. « Nous y accueillons aussi bien les catholiques que les musulmans », explique le religieux.

L'éducation des habitants de l'île lui attirera les foudres de Ferdinand Marcos. L'ex-président philippin a déclaré à propos de Monseigneur: « Si les oblats n'avaient pas éduqué la population, il n'y aurait pas eu de rébellion ». Gérard Mongeau sourit malicieusement en évoquant ce souvenir.

Mgr Mongeau est optimiste quant à l'avenir de son pays d'adoption. « La réforme agraire a déjà débuté. Cela prendra du temps, mais elle se fera. Les propriétaires terriens ne veulent pas vendre leurs terres, car le gouvernement ne leur verse que dix p. cent du prix et le reste du paiement est échelonné sur 20 ans. », explique-t-il.

Ce missionnaire a souvent fait figure de précurseur dans la promotion de la pensée chrétienne et les oeuvres humanitaires. « La réalisation dont je suis le plus fier, dit-il, c'est d'avoir réussi à former des oblats philippins dans notre communauté de Cotabato. Les oblats sont venus de France au Québec. Puis du Québec aux Philippines. Et aujourd'hui, ce sont eux qui nous remplacent à l'étranger et dans leur pays. »



Établi aux Philippines depuis un demi-siècle, Monseigneur Gérard Mongeau, 89 ans, est de passage au Québec, sa terre natale. PHOTO PIERRE LALUMIERE, La Presse

ches depuis son premier départ, il y a 70 ans.

Gérard Mongeau est le deuxième d'une famille de 15 enfants qui compte deux religieux et trois soeurs. L'archevêque est à la retraite depuis neuf ans, mais il est toujours prêt à présider et à prêcher ou à accueillir ses fidèles philippins, ceux qu'il a baptisés, mariés, confessés, aidés depuis cinquante ans.

Le temps d'une célébration à Saint-Louis, aux États-Unis, à la fin du mois, et Monseigneur Mongeau repartira chez lui... aux Philippines.

VENTE de DERNIÈRE MINUTE
POUR
LOS ANGELES
299\$ + TAXES
DÉPART LE 12 JUILLET
POUR 1 SEMAINE
Nombre limité de places
Consultez votre agent de voyages.
les Ailes de l'Ouest

CLINIQUE DE MÉNOPAUSE

Avez-vous des problèmes durant votre ménopause?

Nous cherchons des femmes pour nous aider à choisir lequel de nos deux traitements est le plus efficace.

Appelez Mary au 937-6011, poste 4285



RESSENTEZ-VOUS UN MALAISE AU COURS DE VOS MENSTRUATIONS?

Nous cherchons des femmes pour nous aider à choisir lequel de nos deux traitements est le plus efficace.

Appelez Mary au 937-6011, poste 4285

ADRIEN GAGNON MÉRITAIT-IL D'ÊTRE INJURIÉ PAR LE DR ALBERT?

Le 23 juin dernier, à son émission «Vivre en santé», le Dr Albert a tenu des propos injurieux à l'endroit d'Adrien Gagnon. L'objet du litige est le texte qui suit, paru dans un feuillet distribué en pharmacie. Le Dr Albert prétend que son nom a été utilisé à des fins commerciales, alors que nous avons voulu, dans ce court historique, souligner sa contribution pour une saine alimentation au Québec. Nous proposons aux lecteurs de ce journal de juger ce litige.

Q Qu'est-ce que la CRÈME BUDWIG?

R C'est une préparation culinaire qui vise à apporter à l'organisme tous les éléments essentiels à une bonne santé. On y trouve généralement des céréales, des noix, des graines, un produit laitier, de l'huile végétale, du miel, une banane et, au choix, un autre fruit de saison.

Q D'où vient l'idée de la CRÈME BUDWIG?

R La CRÈME BUDWIG a été inventée par la doctoresse Johanna Budwig en 1930 et popularisée en Europe, vers 1940 par la doctoresse Catherina Kousmine de Suisse.

Q Qui a fait connaître la CRÈME BUDWIG au Québec?

R C'est le docteur Roland Albert, pédiatre, conférencier et animateur à la radio et à la télévision, qui a fait connaître les mérites de la CRÈME BUDWIG au Québec. Le docteur Albert apporte depuis plusieurs années une contribution majeure à la propagation de la saine alimentation au Québec.

Q Que doit contenir un bon mélange de base de CRÈME BUDWIG?

R Un tel mélange doit présenter une formule bien équilibrée de céréales, de noix et de graines. Le mélange pour CRÈME BUDWIG ADRIEN GAGNON renferme de l'avoine, des amandes, des graines de tournesol, des graines de sésame et des graines de lin. Ce qui en fait une formule idéale.

Q Que doit-on penser des mélanges pour CRÈME BUDWIG qui contiennent de l'huile et du miel?

R Il s'agit d'une mauvaise façon de procéder. La présence de l'huile dans ces mélanges risque de faire rancir le produit et la présence de miel risque de le faire fermenter.

Q Quels sont les effets reliés au rancissement de l'huile?

R L'huile rancie perd non seulement sa valeur, mais donne lieu à des substances nocives. Non seulement le goût de l'huile devient mauvais, mais l'huile rancie est très difficile à digérer. De plus, le rancissement engendre des radicaux libres dans l'organisme. C'est pour ces raisons qu'on doit ajouter l'huile au moment de la préparation seulement.

Q Que sont les radicaux libres?

R Les radicaux sont des molécules incomplètes qui réagissent en se combinant avec nos tissus, les détruisant dans l'opération. Ils peuvent être à la base de nombreux problèmes de santé: vieillissement prématuré, arthrite, artériosclérose, cataracte, etc.

Q Quels peuvent être les effets de la fermentation du miel?

R Tout sucre qui fermente se dégrade en alcool. Non seulement ce sucre perd sa valeur nutritive mais devient carrément toxique. Le miel, tout comme l'huile, doit donc être ajouté uniquement au moment de la préparation. On peut alors en contrôler la quantité, ce qui est essentiel dans le cas du diabète et de l'hypoglycémie.

Q Est-il nécessaire de mouliner le mélange de la CRÈME BUDWIG ADRIEN GAGNON au moulin à café?

R Le choix des ingrédients qui entrent dans le mélange de la CRÈME BUDWIG ADRIEN GAGNON ne nécessite pas l'utilisation d'un moulin à café. Ces ingrédients peuvent facilement être moulus dans le mélangeur électrique. Pour obtenir une CRÈME BUDWIG de consistance homogène, il suffit de suivre fidèlement le mode de préparation indiqué à l'endos de la boîte.

Q Comment préparer avec facilité la CRÈME BUDWIG?

R Dans le cas du mélange CRÈME BUDWIG ADRIEN GAGNON, on obtient un produit d'une consistance parfaite en suivant simplement le mode de préparation indiqué à l'endos de la boîte. Ce mode de préparation a été conçu et rédigé de façon claire et précise et ne présente aucune difficulté d'interprétation.

Q La CRÈME BUDWIG est-elle bonne au goût?

R Toujours en ce qui concerne la CRÈME BUDWIG préparée à partir du mélange de marque ADRIEN GAGNON, cette crème est tout simplement délicieuse. Tel qu'indiqué dans le mode de préparation, on peut obtenir, selon le goût, un produit final crémeux ou croquant.

Q À quel moment de la journée doit-on prendre la CRÈME BUDWIG?

R On recommande généralement de prendre la CRÈME BUDWIG au petit déjeuner.

Patient accusé d'avoir tué son voisin aux ronflements trop bruyants

Associated Press
WINTHROP, Massachusetts

■ Un Américain de 45 ans est accusé d'avoir assassiné son voisin de lit à l'hôpital parce qu'il était excédé par ses ronflements.

William Fitzmeyer est soupçonné d'avoir étranglé ou battu à mort — ou les deux — Thomas Fowler, 76 ans, samedi dans la chambre que les deux hommes partageaient à l'hôpital municipal de Winthrop, au Massachusetts.

M. Fowler est décédé trois jours après les violences dont il a été victime. Verdict des médecins légistes: grave traumatisme de la nuque.

Selon le lieutenant de police Michael McManus, M. Fitzmeyer «s'était plaint deux ou trois fois auprès des infirmières des bruits que M. Fowler faisait la nuit, en l'occurrence ces bruits étaient des ronflements».

Lors de son interrogatoire, M. Fitzmeyer a confirmé que les ronflements de son voisin de lit l'empêchaient de dormir mais il a nié l'avoir assassiné. Il a été inculpé.

**COUPON
SONDAGE**

Remplissez ce coupon-sondage et retournez-le à:

Santé Naturelle (A.G.) Ltée,
369 rue Charles-Péguy, La Prairie, Qué. J5R 3E8

Rendez votre jugement en cochant la case appropriée.

- Le Dr Albert a eu raison d'injurier Adrien Gagnon.
 Le Dr Albert a eu tort d'injurier Adrien Gagnon.

Nom Tél.

Adresse

Ville Code postal

Toutes les personnes qui participeront à ce sondage, quelle que soit leur opinion, recevront gratuitement par la poste une boîte du mélange pour crème Budwig Adrien Gagnon, d'une valeur de \$4,99. Cette offre est valable pour tout coupon-sondage qui nous parviendra avant le 16 juillet 1989.



Vacances

Joliette connaît le tabac et... la musique

NORMAND CAZELAIS

collaboration spéciale



Joliette et ses environs ont toujours eu deux richesses, le tabac et la musique. Disons que, depuis quelques années, le tabac a moins bonne presse: à coup — à coûts? — de taxes et de restrictions, les gouvernements lui rendent la vie dure... tout comme lui-même ne ménage pas nos poumons. N'empêche que les séchoirs et les champs de tabac qui mûrissent au soleil de Saint-Thomas-de-Joliette font de beaux tableaux champêtres lors d'une excursion dominicale.

Le Festival d'été de Lanaudière, qui durera cette année encore jusqu'à la fin août a mis en lumière la longue tradition musicale de Joliette, haut-lieu de l'enseignement et de la diffusion de la musique depuis plus de 150 ans. Grâce à lui, nombre de Québécois et de visiteurs étrangers ont appris à connaître ce coin de la province.

Et, comme aurait dit La Palice, c'est allant à Joliette qu'on en découvre les ressources: le palais de justice, le noviciat des Clercs de Saint-Viateur et la vieille partie de l'ancien séminaire sont de fort beaux édifices alors que les verrières, le chemin de croix et l'architecture de la cathédrale invitent à un arrêt prolongé. Les berges de la rivière — c'est la L'Assomption qui coule à Joliette — et les maisons de styles victorien, anglo-normand et québécois des rues De Lanaudière, Saint-Charles-Borromée ou Notre-Dame permettent d'agréables promenades qui peuvent parfois mener — qui sait? — à l'abbaye des Moniales Bénédictines qui fabriquent un splendide fromage de chèvre.

Le 145 de la rue Wilfrid-Corbeil abrite le Musée d'art de Joliette (1-756-0311). La qualité de ses collections permanentes sur l'art sacré (la plus importante du Québec), l'art canadien, l'art religieux européen et le Moyen-Age a largement contribué à étendre sa renommée dans toute l'Amérique du Nord. Cet été, une exposition intitulée Requiem al siglo met en vedette les œuvres d'un peintre graveur d'origine mexicaine, Luis Guetierrez, sous le thème des Sept calamités. Les frais d'entrée y sont de 2\$ pour les adultes, 1,50\$ pour les gens de l'âge d'or et de 0,75\$ pour les étudiants.

L'Office de tourisme de Joliette propose divers forfaits associés au Festival d'été: Une douce soirée

(souper et concert, à partir de 36,35\$ par personne), Escapade d'un soir (souper, concert et une nuit en occupation double, à partir de 79\$ par personne), Séjour des mélomanes (souper, concert et deux nuits en occupation double, à partir de 147,50\$ par personne).

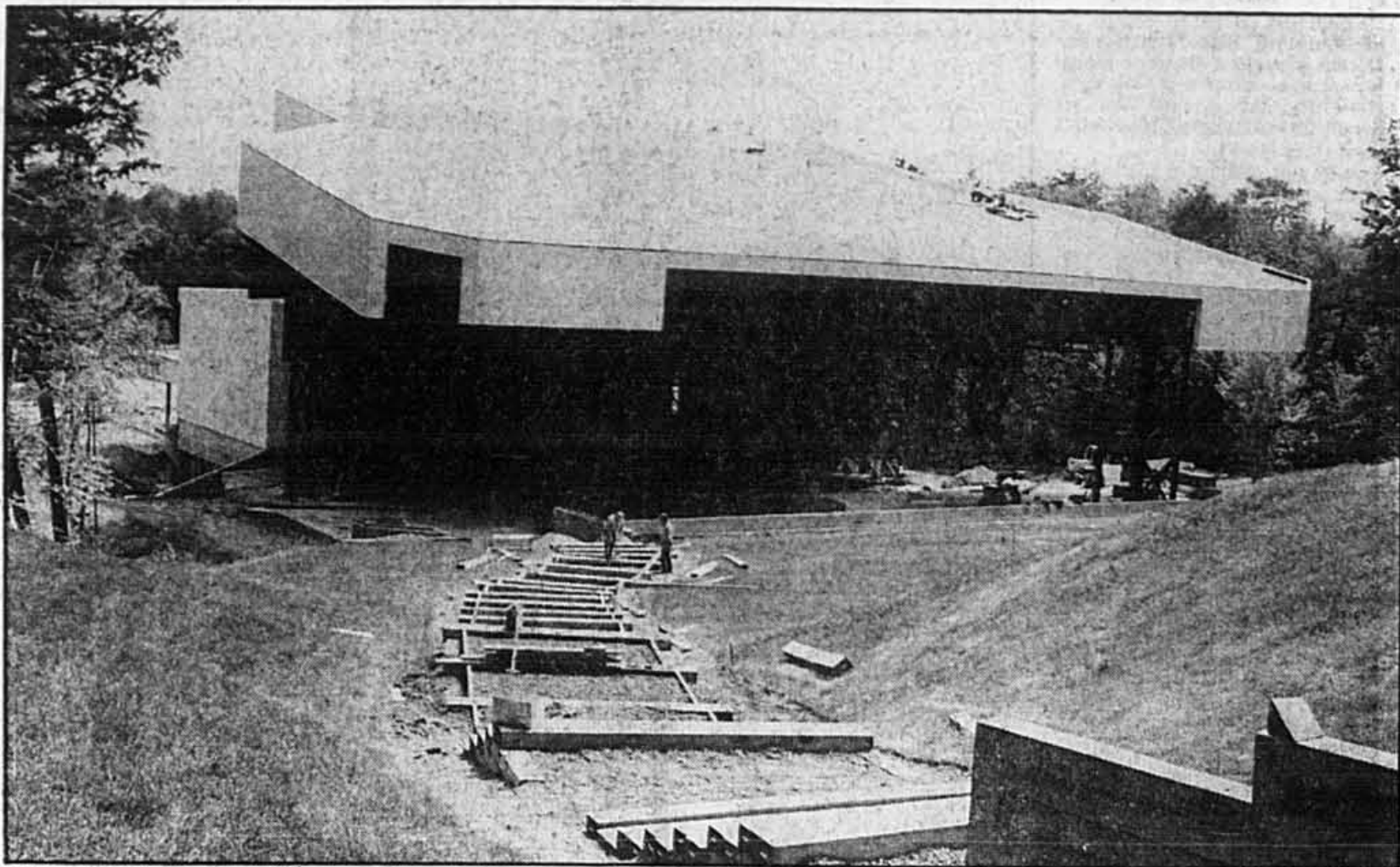
À ceux et celles qui seraient tentés de baguenauder à l'extérieur de Joliette, l'Office de tourisme offre également d'autres forfaits, comme celui à la ferme de Louis-Joseph Froment, éleveur de sangliers à Crabtree, qui inclut un repas en plein air qu'Obélix ne renierait pas. Les Excursions Lanaudière (1-835-1377) permettent d'autre part aux groupes intéressés de faire des circuits d'un à trois jours en autocar dans la région.

Nous reviendrons à l'automne pour suggérer des itinéraires dans Lanaudière lorsque le coloris des arbres sera flamboyant. C'est une région à fréquenter: elle est peu connue toutefois des Montréalais, les grands axes routiers les incitant davantage à rouler vers les Laurentides, autour de la vallée de la rivière du Nord, ou encore vers les Cantons de l'Est.

D'ici la fin août, d'ici la fin du Festival, profitez-en tout de même pour associer quelques balades aux concerts. Voici quelques propositions: la chapelle des Cuthbert à Berthierville, immeuble très bien conservé qui fut le premier temple protestant du Québec, les croisières Matawinie (1-833-5733 / 5250) pour une excursion de quelques heures sur le «lac» Taureau, une occasion très particulière de voir à quoi peuvent ressembler les grands réservoirs qui parsèment le grand plateau bosselé du Bouclier, le village Canadien près de Rawdon qui recrée une ambiance de début du siècle.

Si vous aimez les auberges, dirigez-vous vers l'Auberge de la Falaise à Saint-Alphonse-de-Rodriguez, qui vient d'adhérer au groupe Les Relais du Silence, ou vers la toute nouvelle Auberge de la Montagne Coupée à Saint-Jean-de-Mantha, bâtie sur un promontoire, d'où la vue s'étend jusqu'à la plaine du Saint-Laurent et même jusqu'à Montréal par temps clair. Cette auberge de 65 chambres, pour la plupart très vastes et équipées de bains-tourbillons, est la réponse à un vieux rêve de son propriétaire, Réjean Gadoury, qui voulait offrir sur «sa» montagne un endroit de détente, de relaxation et de tranquillité.

Renseignements: Office de tourisme de Joliette (1-800-363-1755); Association touristique de Lanaudière (1-834-2535).



L'Amphithéâtre de Lanaudière

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse



Le tabac, naguère une richesse.

PHOTOTHÈQUE La Presse

Randonnée

Un circuit automobile le long du Saint-Laurent

NORMAND CAZELAIS

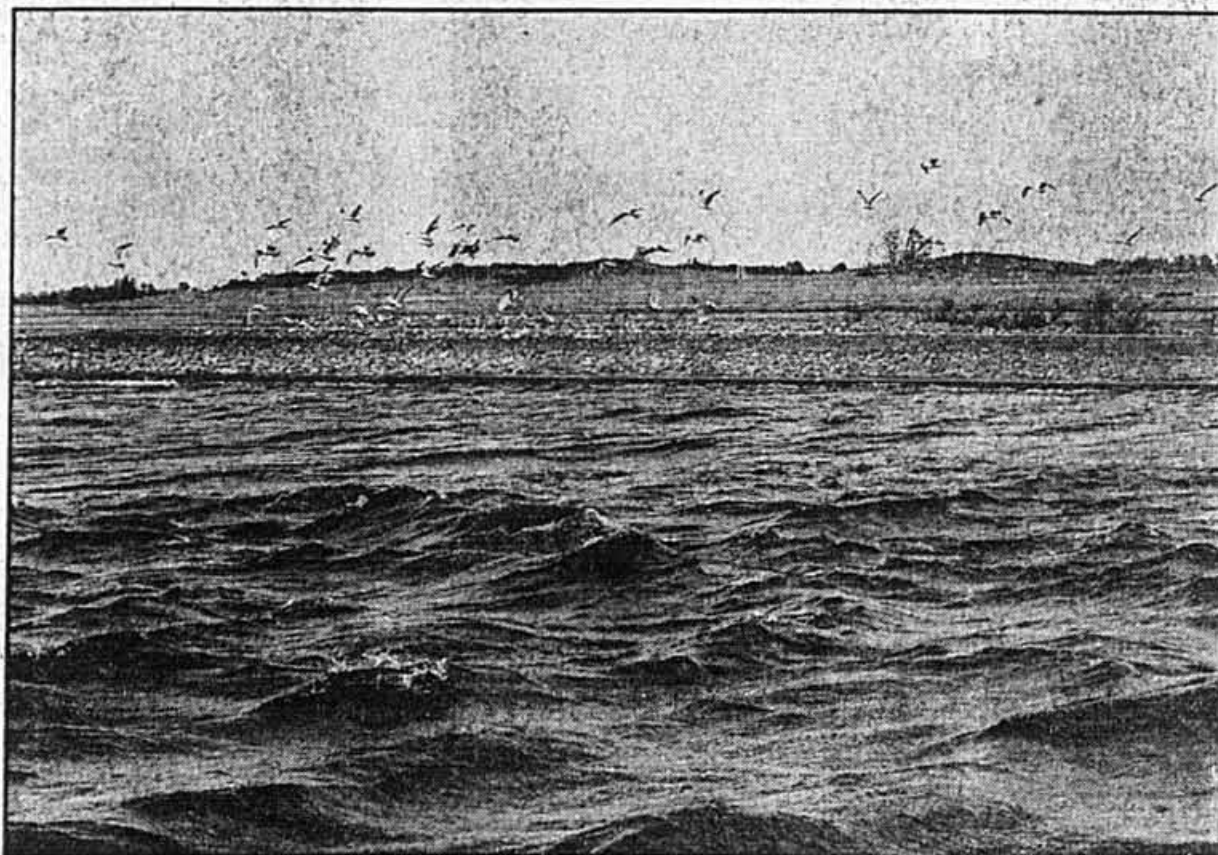
collaboration spéciale

Le Saint-Laurent n'a jamais tant fait parler de lui. Les gouvernements de Québec et d'Ottawa ont mis sur pied des organismes et des groupes de concertation pour découvrir les moyens d'harmoniser les impératifs du développement économique et de la protection environnementale de cette artère absolument vitale. Les municipalités, les entreprises et aussi les citoyens redécouvrent ce fleuve aux dimensions et aux qualités exceptionnelles avec une espèce de sentiment d'urgence: se pourrait-il que ce géant soit à bout de souffle?

Depuis quelques mois notamment le Saint-Laurent a fait l'objet de nombreux reportages qui soulignent à la fois sa très grande fragilité et son énorme potentiel. La série du Point à Radio-Canada au cours de l'hiver dernier en est un très bon exemple. Son succès d'ailleurs fut tel qu'elle eut droit à une reprise.

Un autre exemple: le magazine Franc-Nord, publié par l'Union québécoise pour la conservation de la nature, a récemment consacré un numéro hors-série à L'environnement au quotidien. Ce numéro comprend une section spéciale sur le Saint-Laurent et même les paroles d'une chanson de Gilles Vigneault dédiée au Saint-Laurent. Intitulée C'est le temps et interprétée par Sylvie Tremblay, elle dit entre autres: «C'est le temps, c'est le temps d'écouter la rivière...»

On assiste d'autre part à tout un ensemble d'initiatives pour donner un nouvel élan touristique au fleuve. Ainsi, au début juillet, on a vu apparaître dans les différents kiosques touristiques du Québec et dans les succursales de la Banque Nationale un nouveau guide gratuit, Vive le fleuve.



Le Saint-Laurent se donne parfois des allures de mer.

PHOTOTHÈQUE La Presse

À ma connaissance, c'est la première brochure touristique qui traite exclusivement du Saint-Laurent en en décrivant les attraits et les divers services disponibles.

Publié en couleur, ce guide d'une soixantaine de pages inclut cartes et photos. Il partage le fleuve en cinq «pays» depuis l'Ontario jusqu'au golfe: le pays de l'archipel (Montréal, Rive-Sud, Vaudreuil-Soulanges), le pays des vallées (Richelieu, Mauricie), le pays de l'histoire (Québec, Côte-du-Sud), le pays des grandeurs (Charlevoix, Bas-Saint-Laurent, Saguenay) et le pays de la mer (Gaspésie, Côte-Nord). Une attention particulière est accordée aux différentes croisières de quelques

heures qu'on peut faire sur le Saint-Laurent et ses affluents.

Un autre cas à souligner est ce projet interrégional qui vient de se concrétiser par l'édition d'une carte couleur proposant un circuit automobile le long du Saint-Laurent entre Québec et la traversée de Saint-Siméon et de Rivière-du-Loup, circuit faisant donc la boucle par les deux rives, celle de Beauré et de Charlevoix d'une part et celle de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent d'autre part. Là encore le thème du circuit s'exprime par un mot, le fleuve.

Je parlais d'un projet interrégional car sa réalisation a nécessité la collaboration de plusieurs partenaires: les associations tou-

ristiques du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix, du Pays-de-l'Érable et de la ville de Québec, les sociétés exploitant les services de traversier de Saint-Siméon/Rivière-du-Loup et de Québec/Lévis, le ministère du Tourisme du Québec et la SODES, Société de développement économique du Saint-Laurent, organisme à but non lucratif voué à l'essor du fleuve, qui fut l'instigatrice du projet. Le fait qu'autant de partenaires se soient engagés de la sorte révèle déjà un changement profond de mentalité.

Pour le plus grand bien sans doute du Saint-Laurent. Et pour le plus grand bénéfice des touristes qui réapprendront à découvrir le fleuve.

EN BREF

Un rallye pour les jeunes

Le Rallye international des jeunes ressemblera, du 1er au 12 août, 40 Européens originaires de France, de Belgique, d'Espagne et d'Allemagne fédérale et 40 Québécois de 18 à 30 ans qui parcourront en automobile près de 3000 kilomètres à travers le Québec. Ces jeunes visiteront le Vieux-Québec, Charlevoix, Tadoussac, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, Rimouski, Rivière-Ouelle, la Beauce et le mont Mégantic, Drummondville et les Cantons de l'Est, Montréal et le circuit Gilles-Villeneuve. À la fin de leur périple, ils devraient «assez bien connaître» le Québec après en avoir apprécié les paysages, la culture, le patrimoine et les attraits.

Ce Rallye est une initiative du Regroupement tourisme jeunesse. Il a été organisé en collaboration avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Office Québec/Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, l'Association France-Québec, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec et divers commanditaires. Son objectif est de favoriser des échanges entre ces jeunes voyageurs et leurs hôtes. Et de faire découvrir le Québec.

Il reste encore quelques places pour participer au Rallye. Renseignements: Regroupement tourisme jeunesse, 4545, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, H1V 3R2, 252-3117.

Le territoire de l'Association touristique de la Montérégie couvre la rive sud de Montréal depuis les îles de Sorel et Acton Vale jusqu'à Château-guay, Valleyfield et Vaudreuil-Soulanges. Au cours de l'été, les voyageurs trouveront dans

leurs chambres d'hôtel Bonjour Montérégie, une toute nouvelle revue touristique pour les aider à agrémenter leur séjour.

Tirée à 40 000 exemplaires, cette brochure-couleurs est distribuée gratuitement dans 54 établissements hôteliers, dans les bureaux d'information touristique de la région et au Centre infotouriste, au centre-ville de Montréal. Ses 24 pages proposent des activités dans chacune des 7 sous-régions de la Montérégie et livrent la liste complète des pièces à l'affiche dans les théâtres d'été. Une prochaine édition, décrivant les activités hivernales et printanières, sera disponible en janvier prochain. Renseignements: ATR de la Montérégie, 1-358-5555.

- SAVEZ-VOUS QUE**
- le Rocher Percé mesure plus de 310 mètres en longueur, 91 mètres en largeur et s'élève à 90 mètres au-dessus de la mer?
 - Chicoutimi n'est qu'à 186 kilomètres de La Malbaie (via la côte de Charlevoix et les routes 138 et 170) et 211 kilomètres de Québec (via la 175 et la réserve faunique des Laurentides)?
 - les noms Abitibi et Témiscamingue signifient «eau mi-toyenne» et «eau profonde» en langue indienne?
 - la première mine d'or d'Abitibi fut découverte à Bourlamaque en 1911?
 - les mets typique de l'île aux Coudres est le pâté croche et non la soupe aux gourganes?
 - le Saguenay est un fjord et qu'un fjord est une vallée creusée par les glaciers voici des milliers d'années et envahie par la mer?